

UNAIDS/PCB(18)06.6

12 mai 2006

18^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA
Genève, Suisse
27–28 juin 2006

Point 3 de l'ordre du jour provisoire :

Efficacité de l'action multilatérale sur le SIDA

Harmonisation des actions visant à encourager l'intensification de la riposte nationale

Introduction

Le présent rapport du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA décrit succinctement la manière dont les « Trois principes » sont appliqués, en insistant tout spécialement sur la contribution des organismes multilatéraux, notamment par l'intermédiaire des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion. Ce rapport met en évidence plusieurs difficultés importantes qui font obstacle à une plus grande harmonisation et à une plus grande adéquation de l'appui accordé aux ripostes nationales au SIDA pour l'intensification des actions visant l'accès universel. Il aborde également les questions relatives à l'appui technique, à la répartition des tâches et à l'obligation de rendre des comptes. Enfin, le PCB est prié d'avaliser de nouvelles actions destinées à renforcer une application consolidée des résultats attendus des « Trois principes » et de la Cellule mondiale de réflexion.

Les « Trois principes » ont été conçus comme un ensemble de lignes directrices destinées à améliorer la coordination des interventions nationales contre le SIDA. L'application au niveau du pays est depuis lors accompagnée par l'ONUSIDA et ses partenaires internationaux. La réunion mondiale chargée d'examiner la situation, intitulée « Faire travailler l'argent disponible : les Trois principes en action », a lancé le 9 mars 2005 le processus de la Cellule mondiale de réflexion, qui à son tour a conduit à l'élaboration d'un rapport en juin 2005 contenant des recommandations sur la manière dont les Nations Unies, le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, et d'autres partenaires internationaux, peuvent favoriser la réalisation des « Trois principes » et améliorer la mise en œuvre des programmes de lutte contre le SIDA financés par les donateurs. Ce rapport a servi de base aux plans de mise en œuvre et à plusieurs actions concrètes qui y sont mentionnés. Ces processus sont bien évidemment liés à la réforme générale de l'ONU et à ceux de l'« efficacité de l'aide » du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Dans la Déclaration de Paris, les pays en développement et les pays développés prennent précisément l'engagement d'agir de manière concrète et efficace pour remédier à « l'intégration insuffisante des initiatives et programmes mondiaux dans les objectifs plus généraux de développement des pays partenaires, y compris concernant des sujets graves tels que le VIH/SIDA »¹.

De plus, depuis la fin de 2005, un processus étendu de consultation et d'évaluation aux niveaux national, régional et mondial a été engagé sur l'intensification de l'action vers un accès universel — ce qui fait d'ailleurs également l'objet d'un rapport au présent PCB. Avec les « Trois principes », la Cellule mondiale de réflexion et l'intensification de l'action vers un accès universel, un cadre solide est maintenant dressé pour guider l'adéquation des efforts de tous les partenaires à la participation, aux besoins et aux priorités de chaque pays. Ce cadre de collaboration rassemble les autorités nationales, la société civile, les donateurs bilatéraux, le Fonds mondial et le système des Nations Unies dans une action visant à obtenir des résultats réels et durables sur l'épidémie de SIDA. L'intensification de l'action en vue d'un accès universel fait référence aux objectifs de la riposte nationale, et ce sont les « Trois principes » et les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion qui offrent les moyens les plus efficaces pour y parvenir. L'importance de la participation de la population à ces processus a été reconnue par le

Les «Trois principes»

- Un cadre d'action contre le VIH/SIDA dans lequel intégrer la coordination des activités de tous les partenaires.
- Un organisme national de coordination de la lutte contre le VIH/SIDA à représentation large et multisectorielle.
- Un système de suivi et d'évaluation du VIH/SIDA à l'échelon pays.

¹ OCDE/CAD (2005). *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*, Réunion de haut niveau, Paris, p. 2.

**Application des « Trois principes »
et des recommandations de la Cellule de
réflexion au Nigeria**

Le Comité national nigérian d'action contre le SIDA (NACA) exerce une influence importante sur les ressources extérieures de tous les projets majeurs concernant le SIDA, y compris sur les dotations du Fonds mondial et du PPS de la Banque mondiale. Cet organisme fait partie du bureau du Comité consultatif du PEPFAR et est Administrateur du Fonds du gouvernement nigérian pour le SIDA. Cet organisme est chargé de faire rapport sur les apports de tous les secteurs et partenaires s'agissant des stratégies et politiques nationales. Toutefois, au niveau de l'État, il reste beaucoup à faire. Seulement 26 États sur 32 ont un organisme de coordination, et une majorité d'entre eux ne disposent pas des capacités techniques suffisantes pour assurer l'ensemble de la coordination, mobiliser les ressources et effectuer le suivi et l'évaluation. Du fait de cette absence de capacités, dans 21 pays, les plans nationaux contre le SIDA ne constituent pas la base des contributions de financement émanant de tous les partenaires principaux. Il est également nécessaire de préciser les rapports entre le Comité national d'action, les organismes de coordination gouvernementaux et les collectivités locales.

Le Groupe thématique élargi national, qui est présidé par le NACA, est passé par un processus d'« internalisation » des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion. La première étape de ces consultations a consisté à construire une entente commune et à définir un processus pour une délibération nationale sur la mise en œuvre et l'engagement. Il en est résulté un rapport de consensus établissant un processus agréé pour la mise en œuvre d'actions spécifiques auxquelles se sont engagés le NACA, les institutions des Nations Unies et du Groupe de coordination des donateurs.

PCB² et est actuellement l'objet des lignes directrices en cours d'élaboration par les organisations de la société civile avec l'aide de l'ONUSIDA.

L'appui le plus solide aux « Trois principes » et aux recommandations de la Cellule mondiale de réflexion depuis la réunion de 2005 du Conseil de Coordination du Programme a été apporté par le Sommet mondial de New York, en septembre 2005, lorsque les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à agir pour la mise en œuvre des « Trois principes » dans tous les pays, et ont déclaré qu'ils saluaient et appuyaient les recommandations importantes formulées par la Cellule mondiale de réflexion au sujet de l'amélioration de la coordination de la riposte au SIDA entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux.

Cet engagement de la communauté internationale a également été exprimé à plusieurs autres occasions, notamment :

- Lors de l'atelier organisé en septembre 2005 par le Brésil avec la collaboration de l'ONUSIDA intitulé « *Fostering Country Ownership and Leadership : Implementation of the Three One* » (Encourager le leadership des pays et l'appropriation nationale : mise en œuvre des « Trois principes »). Des délégations du gouvernement et de la société civile de 14 pays ont présenté les efforts

qu'ils avaient accomplis pour traduire dans les faits les résultats des « Trois principes » et de la Cellule mondiale de réflexion. A cet atelier de Rio, ont également participé des donateurs bilatéraux, le Fonds mondial et le système des Nations Unies, ainsi que les pays suivants : Algérie, Brésil, Fédération de Russie, Guatemala, Guyana, Honduras, Inde, Kenya, Mali, Nigeria, Sénégal, Thaïlande, Ukraine et Zambie.

- Les consultations nationales, régionales et mondiales sur l'intensification de l'action pour un accès universel, qui ont eu lieu entre décembre 2005 et mars 2006, ont régulièrement lancé un appel aux donateurs internationaux et aux pays partenaires pour qu'ils adhèrent aux « Trois principes » et mettent en œuvre les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion afin de veiller à ce que les ressources soient durables, prévisibles et utilisées au mieux.

² *Décision 11.1* du PCB (17^{ème} réunion du PCB, juin 2005).

- Les Organismes coparrainants de l'ONUSIDA et le Fonds mondial se sont engagés à mettre en œuvre la conception de la Cellule mondiale de réflexion de l'harmonisation et l'alignement en faisant accepter ces recommandations par leurs organes directeurs respectifs.³
- La résolution adoptée par le Comité des Organismes coparrainants de l'ONUSIDA (COC) le 27 octobre 2005, affirme très précisément qu'il existe un besoin urgent de programmation commune et d'équipes spéciales conjointes pour le SIDA, souligne que le personnel devrait très clairement comprendre qu'il est responsable de l'élaboration de tâches communes, et lance un appel pour un changement de la culture, de l'attitude et du comportement liés aux tâches à entreprendre. Cette résolution réaffirme également c'est en fin de compte au Coordonnateur résident des Nations Unies qu'il incombe de veiller à l'efficacité de la programmation et de la mise en œuvre conjointes au niveau des pays.

Les « Trois principes » au Kenya

Au Kenya, Le Conseil national de lutte contre le VIH/SIDA a dirigé un processus approfondi et participatif afin de mettre en place le Plan stratégique national kényan de lutte contre le VIH/SIDA (KNASP 2006–2010). Ce Plan stratégique constitue la stratégie d'ensemble de toutes les interventions contre le SIDA, qu'elles soient mises en œuvre par le gouvernement, la société civile, le secteur privé ou les partenaires du développement. Le Kenya a élaboré un projet de plan d'action chiffré, en cours de révision pour tenir compte de toutes les contributions. Afin de renforcer la coordination et les échanges d'information, deux réunions trimestrielles d'examen des programmes ont eu lieu pour veiller à ce que les programmes financés par le PEPFAR (Plan présidentiel d'urgence d'aide à la lutte contre le SIDA) viennent compléter les autres efforts nationaux. Le Kenya a aussi mis au point un cadre de suivi et d'évaluation, et procède actuellement à son harmonisation avec le Plan stratégique national de lutte contre le VIH/SIDA.

1. Les Trois principes dans les pays : des principes à la mise en œuvre

1.1 Un cadre d'action contre le SIDA

Une enquête menée par l'ONUSIDA au début de 2006 indique la plupart des pays disposent maintenant de cadres nationaux d'action contre le SIDA, ou de plans stratégiques nationaux (PSN). Cette enquête montre que 60% des cadres sont chiffrés et inscrits au budget, 52% ayant déjà pris la forme d'un plan opérationnel ou d'un plan annuel d'actions prioritaires. Quelques pays seulement ont réalisé une évaluation des besoins techniques, ou mis au point un plan d'appui technique capable d'améliorer le rythme et l'ampleur de la mise en œuvre. Dans les pays de l'Europe de l'Est et de l'Asie centrale, près de la moitié seulement des plans stratégiques nationaux sont chiffrés. L'absence de l'évaluation des coûts, de priorités clairement précisées et de plans opérationnels empêche le cadre de fournir des lignes générales stratégiques et programmatiques pour la riposte, réduit son importance en tant que point de référence pour les interventions menées par diverses parties prenantes, et souvent illustre un besoin général d'amélioration de la gestion de la riposte au SIDA. Sans ces éléments, les partenaires extérieurs seront probablement enclins à continuer à utiliser le projet comme technique d'acheminement de l'aide, ne faisant que vaguement référence aux plans stratégiques nationaux.

³ Ceci est la réponse directe à la Décision 7.3 du PCB de juin 2005, qui "prie instamment les membres des conseils d'administration des Coparrainants de l'ONUSIDA et du Fonds mondial... d'examiner et d'adopter les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion ». Les approbations se sont déroulées comme suit : Conseil d'administration de la Banque mondiale (août 2005), PNUD/UNFPA (septembre 2005), UNICEF (septembre 2005), Conseil du Fonds mondial (2005), Conseil exécutif de l'OMS (janvier 2006), Comité permanent du HCR (mars 2006), ONUDC (mars 2006), OIT (mars 2006), UNESCO (avril 2006) et PAM (juin 2006).

Lors de l'atelier de Rio sur les « Trois principes », plusieurs pays participants ont souligné qu'il importait de considérer le Cadre d'action national de lutte contre le SIDA comme un « document vivant » qui oriente la riposte nationale et sert de fondement au « mécanisme d'examen annuel » auquel participent tous les partenaires pour l'évaluation du déroulement des opérations et des résultats, et précise les objectifs et les difficultés pour l'année suivante. En principe, ce processus devrait aboutir à un plan d'action chiffré et hiérarchisant les priorités pour l'année suivante. L'enquête sur les pays entreprise en 2006 par l'ONUSIDA a indiqué que dans 76% des pays (80 réponses) le processus d'élaboration du cadre d'action nationale contre le SIDA comprenait des examens et des mises à jour émanant des parties prenantes.

Des cadres d'action contre le SIDA intéressants ont été mis au point en 2005 par la République démocratique populaire lao et par le Kenya (voir encadré). Dans la République démocratique populaire lao, un nouveau plan d'action stratégique national contre le VIH/SIDA et les IST a été mis au point pour 2006–2010. L'ONUSIDA a aidé le gouvernement dans cet exercice participatif, qui a permis la réalisation d'un cadre opérationnel global. Ce nouveau plan donne la priorité aux activités de prévention et de prise en charge, qu'il s'agisse de groupes spécifiques ou de la population locale, et aussi des provinces et des districts, sur la base de critères déterminés de vulnérabilité. Il vise à atteindre un taux de 90% pour les interventions de prévention destinées spécifiquement aux groupes vulnérables, et une couverture de traitement et de prise en charge de près de 100% pour les personnes nécessiteuses. Ce nouveau plan est chiffré et inclus dans le projet de 6^{ème} Plan national de développement socioéconomique.

1.2 Un organisme national de coordination

Dans la déclaration de fin d'année de 2005 sur le suivi de la Déclaration d'engagement de 2001 sur le VIH/SIDA, 85% des pays ont déclaré avoir un seul organisme national de coordination pour la riposte au SIDA. Même s'il s'agit là d'un résultat important, la fonctionnalité de cette structure et l'alignement des partenaires sur elle définiront son rôle s'agissant des résultats obtenus à l'échelon pays. Les limitations de capacité entravent le fonctionnement de ces organismes de lutte contre le SIDA et paralysent leur efficacité. Un autre facteur est le rôle des autres organismes de coordination concernant le SIDA à l'échelon pays. Selon l'enquête de l'ONUSIDA, 81% des pays disposent de mécanismes supplémentaires de coordination en matière de SIDA. Tout en fournissant un financement très nécessaire pour la riposte au SIDA, des mécanismes parallèles tels que le Mécanisme de coordination dans les pays (CCM) du Fonds mondial peuvent entraîner une confusion des rôles lorsqu'il s'agit d'établir la politique à mener. Dans certains pays, le CCM prend *de facto* des décisions en matière de politique générale puisqu'il décide du financement des investissements dans certains domaines et non dans d'autres. L'enquête de l'ONUSIDA indique également que dans 32% des pays étudiés, l'organisme national de lutte contre le SIDA ne joue pas de rôle significatif dans le CCM.

De plus, l'intensification de l'action pour parvenir à un accès universel exige une décentralisation effective de la riposte au SIDA. Des capacités supplémentaires sont nécessaires pour la

Travailler ensemble en Somalie

En Somalie, trois structures nationales de coordination ont été créées pour la région du nord-ouest (Somaliland), la région du nord-est (Puntland) et du Centre sud respectivement, et des progrès sont en cours concernant une feuille de route en direction d'un organisme somali de Coordination de la lutte contre le VIH/SIDA. Ces organismes créés par la loi sous les auspices des présidents respectivement de Somaliland et de Puntland, sont le seul exemple de trois organismes politiques travaillant ensemble sur une question. Lors des réunions d'examen, les structures, rôles et responsabilités principales de la Commission, du secrétariat et des organes d'exécution ont été définis à partir des responsabilités découlant des fonctions de politique générale, de coordination technique, de suivi et évaluation, et de mise en œuvre.

prestation des services dans les secteurs sociaux, à l'échelon local et ailleurs. Toutefois, un examen des « Trois principes » effectué pour l'Afrique occidentale et centrale montre que la capacité de coordination d'une riposte décentralisée est insuffisante dans la plupart des pays de cette région. Pourtant, l'Afrique du Sud, l'Éthiopie, l'Inde, l'Indonésie et le Nigeria ont commencé à renforcer la décentralisation de la riposte nationale au SIDA (voir encadré sur le Nigeria). Il reste très difficile d'établir un bon équilibre entre garantir une coordination efficace et un engagement soutenu et éviter la création de structures bureaucratiques excessives aux niveaux décentralisés. Le renforcement des capacités de ces structures constituera aussi une gageure immense qui devrait être considérée comme un besoin essentiel au niveau des systèmes pour assurer une réelle amplification des services.

Des structures de partenariat offrent la possibilité d'établir un dialogue et de parvenir à un consensus, en dehors des structures officielles de l'organisme national de lutte contre le SIDA, qui souvent n'a qu'un nombre de membres très limité. Ces structures sont habituellement ouvertes à la participation de toutes les parties prenantes, mais n'ont pas les mêmes fonctions d'un pays à l'autre. Certaines portent plus particulièrement sur l'amélioration de la participation de certains groupes particuliers, comme le Forum interconfessionnel créé au Bangladesh. Ce forum est le résultat d'un dialogue entre quatre groupes de croyants, lequel a facilité l'ouverture du dialogue entre ces groupes à propos du SIDA et la réflexion sur les avantages comparatifs qu'ils pourraient apporter à la riposte au SIDA.

Dans certains pays, l'incompréhension des dirigeants des organismes nationaux de lutte contre le SIDA a conduit à une participation minimale ou symbolique de la société civile à leurs travaux. En outre, les représentants de la société civile sont fréquemment invités directement par les dirigeants de l'organisme national. Ceci peut limiter la crédibilité de ces représentants, et compromettre la possibilité d'une consultation réelle de la population locale afin qu'elle participe activement aux discussions concernant la coordination nationale.

Au Mozambique, une évaluation récente des « Trois principes » a révélé qu'un fort pourcentage d'activités de prévention et de prise en charge étaient mises en place par la société civile, avec un financement de l'État. Toutefois, même si les représentants de la société civile sont capables de comprendre les débats et d'y prendre part, ils n'ont pas le sentiment d'avoir le pouvoir d'être en désaccord avec les opinions du gouvernement et des autres partenaires dans les réunions de coordination multisectorielle, car cela pourrait avoir une influence sur le processus de sélection des projets à financer.

En Europe de l'Est et en Asie centrale, la société civile apparaît en général bien représentée au sein de l'organisme de coordination. C'est en particulier le cas des personnes vivant avec le VIH et des organisations s'occupant du SIDA, alors que les groupes les plus en danger sont relativement absents. Ceci pourrait indiquer que ces groupes souffrent toujours de stigmatisation, de discrimination et de contraintes d'ordre juridique, et (à l'exception des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes) qu'ils éprouvent des difficultés à s'organiser eux-mêmes et à faire entendre leur voix. Dans l'ensemble, la confusion règne souvent en ce qui concerne le rôle et la position de la société civile dans la riposte nationale, et en particulier de l'organisme national de coordination. Ceci peut être dû à la courte histoire de la société civile dans la région, et aux tensions provenant du fait que nombre de donateurs préfèrent financer des organisations non gouvernementales plutôt que des institutions gouvernementales.

Approche globale à la Barbade

A la Barbade, l'incorporation des groupes vulnérables à la Commission nationale contre le VIH et le SIDA (NHAC) a été particulièrement précieuse, car la stigmatisation des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes constitue toujours un problème dans la société de la Barbade.

1.3 Un système de suivi et d'évaluation

Une vue d'ensemble de l'état actuel du suivi et de l'évaluation à l'échelon pays existe dans les rapports nationaux relatifs à la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA de l'UNGASS en 2001, établis sur la base du questionnaire de l'Indice composite des politiques nationales de l'ONUSIDA. Cet indice distribué pour les rapports d'étape de 2005 porte principalement sur le suivi et l'évaluation. Les données indiquent qu'aussi bien les pays en développement que les donateurs internationaux ont accordé une plus grande priorité au suivi et à l'évaluation depuis la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2001. Le renforcement de l'appui technique international destiné au suivi et à l'évaluation de ces dernières années semble avoir abouti à ce que les pays déclarent une amélioration de la qualité de l'évaluation des résultats des programmes concernant le SIDA. En 2006, 51% des pays font état de progrès de modestes à considérables depuis 2003 s'agissant du renforcement du suivi et de l'évaluation des programmes liés au VIH. Néanmoins, en 2005, 43% des pays évaluaient les activités nationales de suivi et d'évaluation comme inférieures ou égales à la moyenne.

La moitié des pays étudiés par l'ONUSIDA ont signalé l'existence d'un plan national de suivi et évaluation, et pour 50% d'entre eux, ce plan a été mis au point en consultation avec la société civile et les personnes vivant avec le VIH. La plupart des pays disposent d'un mécanisme et d'un budget consacré au suivi et à l'évaluation, avec un financement assuré dans 78% des cas. Ceci représente un progrès important par rapport à 2003, alors que 24% des pays seulement indiquaient avoir un budget pour le suivi et l'évaluation. Environ la moitié (49%) des pays indiquent qu'il existe un niveau de modéré à élevé de partage des résultats de suivi et d'évaluation des institutions des Nations Unies, des organisations bilatérales et autres institutions avec l'organisme national de lutte contre le SIDA. Bien que cela constitue une amélioration, il faudra obtenir davantage de progrès s'agissant du partage des données afin d'élargir le processus de prises de décisions fondées sur les faits.

Plusieurs institutions bilatérales et multilatérales ont déployé un personnel technique de suivi et évaluation dans plus de 60 pays afin de renforcer les capacités locales et de faciliter les activités nationales de suivi et évaluation. Depuis 2004, l'ONUSIDA a placé 35 responsables du suivi et de l'évaluation dans ses bureaux de pays et régionaux. Ces professionnels travaillent directement avec le personnel et l'appui consacrés au suivi et à l'évaluation, notamment à l'harmonisation et à la coordination de toutes les activités de suivi et évaluation des parties prenantes dans le pays. Un autre objectif consiste à faciliter l'intégration des systèmes de suivi et évaluation dont disposent les divers partenaires pour en faire un système national commun reposant sur une structure commune incluant toutes les parties prenantes intéressées.

Ceci est particulièrement important, étant donné que les donateurs extérieurs continuent à imposer des déclarations obligatoires dans les pays aux ressources limitées qui lorsqu'elles sont réunies créent des exigences qui ne peuvent pas être satisfaites. St. Vincent – pays insulaire avec une population de 117 000 personnes – devait assurer le suivi de 191 indicateurs alors que le Guyana devait faire une déclaration sur 169 indicateurs. Un réel pas en avant a été réalisé aux Caraïbes avec l'accord signé en 2005 entre les organisations régionales et internationales concernant une démarche commune pour fournir une assistance technique en matière de suivi et évaluation. A l'échelon pays, comme en Guyana, les donateurs adoptent un ensemble commun d'environ 45 à 50 indicateurs.⁴

⁴ DFID, OMS/OPS, Fonds mondial, ONUSIDA et Banque mondiale (2005). *HIV/AIDS in the Caribbean Region : a multi-organization review*. (Le VIH/SIDA dans la région des Caraïbes : examen pluriorganisationnel).

2. Contribution multilatérale aux « Trois principes » - Mise en œuvre des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion

Les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion ont été élaborées dans le cadre des « Trois principes » afin de simplifier et d'harmoniser davantage les procédures et pratiques du système multilatéral et des autres partenaires, et d'améliorer l'adéquation de leur appui avec les besoins et les priorités du pays (voir annexe 1). La présente partie du rapport décrit en détail les efforts accomplis pour mettre en œuvre plusieurs recommandations essentielles à l'échelon mondial et national depuis qu'elles ont été adoptées par le PCB notamment. Un tableau résumant les progrès réalisés pour toutes les recommandations se trouvent à l'annexe 2.

La Cellule mondiale de réflexion a présenté des recommandations dans quatre domaines :

1. Leadership et appropriation dans chaque pays
2. Alignement et harmonisation
3. Réformes visant à une riposte multilatérale plus efficace
4. Obligation de rendre des comptes et exercice d'un contrôle

Le rapport final de la Cellule mondiale de réflexion a été largement distribué et les plans de mise en

Application pratique des recommandations en Indonésie

En Indonésie, les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion et les documents pertinents ont été traduits dans la langue locale et largement diffusés par l'ONU. La mise en œuvre des recommandations est régulièrement examinée avec la Commission nationale pour le SIDA, le CCM et les donateurs. Un plan de mise en œuvre de la Cellule mondiale de réflexion a été élaboré à l'issue d'une mission conjointe de haut niveau de l'ONUSIDA, de la Banque mondiale, du DFID et de AusAID en décembre 2005. Une Équipe conjointe des Nations Unies est actuellement fonctionnelle et la division du travail d'appui technique de l'ONUSIDA a été adoptée.

œuvre ont été mis au point par les Organismes coparrainants de l'ONUSIDA, le Secrétariat de l'ONUSIDA et le Fonds mondial. De plus, l'ONUSIDA a fait circuler une note d'information sur la mise en œuvre à tout le personnel de l'ONUSIDA dans les pays, aux présidents des groupes thématiques des Nations Unies et aux coordinateurs mondiaux des Coparrainants pour le SIDA. L'OMS a mis au point un ensemble de directives semblables pour son personnel, et l'UNFPA a envoyé des instructions précises au personnel dans les pays sur la mise en œuvre de la Cellule mondiale de réflexion à l'échelon pays, en soulignant les aspects relatifs à l'obligation de rendre des comptes.

A la fin de février 2006, 80% des Groupes thématiques des Nations Unies interrogés par

l'ONUSIDA ont indiqué que les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion avaient été examinées avec les partenaires à l'échelon pays, alors que 73% indiquaient que ces recommandations avaient été incorporées dans la planification des Groupes thématiques pour 2006.

2.1 Coordination entre la Banque mondiale et le Fonds mondial

Étant donné l'importance des ressources fournies par le Fonds mondial et la Banque mondiale, la Cellule mondiale de réflexion s'est fixé comme objectif d'améliorer la coordination entre ces deux institutions. De ce fait, elles ont accompli des progrès dans plusieurs domaines, tels que l'ajustement aux périodes comptables des pays. Toutefois, la mise en conformité avec les cycles de planification et les plans d'action est un domaine ayant encore besoin d'être amélioré, de même que les examens communs.

Le Fonds mondial et la Banque mondiale ont également commandité une étude sur les programmes relatifs au SIDA de leurs organisations portant notamment sur les avantages comparatifs, les

doubles emplois et les complémentarités. Parmi les nombreuses recommandations de cette étude⁵, il faut souligner les suivantes :

- Ces deux organisations devraient intensifier leur action relative aux « Trois principes » en travaillant ensemble à l'élaboration, à la dotation budgétaire et à la mise en œuvre de plans d'action particulier à chaque pays afin d'apporter un appui au cadre national de lutte contre le SIDA. Un domaine particulier de double emploi à examiner est la demande concernant l'existence de Mécanismes de coordination dans les pays distincts des organismes nationaux de coordination de la lutte contre le SIDA. Les institutions sont priées de s'orienter vers des exigences communes s'agissant des procédures d'achats ainsi que du suivi et de l'évaluation.
- Le Fonds mondial devrait préciser ce qu'il fera et ce qu'il ne fera pas. Il devrait s'orienter vers le financement direct de la prévention et du traitement, plutôt que vers l'appui technique et l'appui systématique et multisectoriel varié et à long terme fourni par la Banque mondiale, d'autres Organismes coparrainants de l'ONUSIDA et certaines institutions bilatérales. Le Fonds devrait, notamment ses agents et ses bénéficiaires, suivre les directives du pays, utiliser les analyses existantes et éviter des voies de financement différentes et uniques. Le Conseil du Fonds mondial devrait garantir l'adaptation de son modèle aux enseignements tirés des quelques années de mise en œuvre à l'échelon pays.
- La Banque mondiale devrait, en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies, s'intéresser en particulier au renforcement systématique des capacités du secteur sanitaire qui est essentiel à l'accomplissement des progrès contre le SIDA et d'autres maladies. La Banque devrait lier le renforcement des capacités du secteur sanitaire à des objectifs macroéconomiques et budgétaires plus larges.

Il demeure nécessaire que le fonctionnement du Mécanisme de coordination dans les pays (CCM) soit mieux en accord avec l'organisme national de coordination. Les membres du personnel du Fonds mondial examinent actuellement avec plusieurs pays comment rationaliser les structures de coordination afin qu'elles soient conformes à la fois aux «Trois principes » et aux exigences du CCM. C'est là un progrès encourageant, mais une définition précise et logique des rôles de l'organisme national de coordination du SIDA et du Mécanisme de coordination dans les pays exigera un appui plus solide de la part du Conseil du Fonds mondial et des apports plus cohérents de la part des membres des divers organes directeurs du système multilatéral.

Utiliser au mieux les fonds disponibles en République démocratique du Congo

En République démocratique du Congo, il importe de signaler que le dialogue établi entre le gouvernement, la Banque mondiale et le bénéficiaire principal (PNUD) a abouti à un mémoire d'entente sur l'harmonisation. Ce mémoire signé entre les responsables de la mise en œuvre des deux principaux organismes et le gouvernement s'inscrit de manière explicite dans le cadre des « Trois principes » et esquisse un processus qui devrait aboutir à une harmonisation s'agissant notamment de l'appui technique et du suivi et évaluation.

2.2 Améliorer l'appui technique de l'ONUSIDA

La Cellule mondiale de réflexion a souligné la nécessité pour l'ONUSIDA d'améliorer l'acheminement de l'appui technique aux pays, notamment pour ce qui est de la coordination, de la

⁵ Shakow A (2006). *Global Fund-World Bank HIV/AIDS Programs Comparative Advantage Study*. (Étude des avantages comparatifs des programmes sur le VIH/SIDA de la Banque mondiale et du Fonds mondial) Banque mondiale et Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme.

mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des importantes dotations – ou pour « faire travailler l'argent disponible ». Cela comprend un appui aux pays dans les domaines de programmation (planification stratégique, gouvernance, planification financière, intensification des interventions, suivi et évaluation), des mécanismes d'appui comprenant la *Global Joint Problem Solving Team (GIST)* (*Équipe mondiale conjointe pour la solution des problèmes*), des réseaux d'appui technique, tels que les Dispositifs d'appui technique, les centres de connaissances, le Centre de services sous-régional du PNUD et le mécanisme de plan d'action stratégique contre le SIDA prévu par la Banque mondiale. Des progrès importants ont été accomplis dans plusieurs domaines, notamment :

- La création et le fonctionnement réel de l'Équipe mondiale conjointe pour la solution des problèmes (GIST) au niveau mondial, qui a fourni un appui pour aider un nombre notable de pays à faire sauter les goulets d'étranglement de la mise en œuvre. Des mécanismes semblables sont reproduits au niveau régional et à l'échelon pays.
- Les Dispositifs d'appui technique de l'ONUSIDA sont opérationnels dans quatre régions et un nouveau renforcement des centres de connaissances de l'OMS, du Centre international de la coopération technique (Brésil) et d'autres mécanismes des Nations Unies pour l'acheminement d'une assistance technique de qualité aux pays partenaires.
- La décentralisation et la rationalisation des Fonds d'accélération programmatique de l'ONUSIDA (FAP) ont permis d'améliorer l'ordre de priorités des régions et la prise de décision, et d'accélérer le décaissement des fonds.
- Des réformes importantes ont été apportées au fonctionnement de l'ONU au niveau des pays, notamment l'établissement des Équipes conjointes des Nations Unies sur le SIDA, accompagnées d'un programme commun d'appui, qui améliorent la coordination de l'appui de l'ONU à l'échelon pays.
- La répartition des tâches pour l'appui technique du système des Nations Unies précisant les organisations chefs de file et l'obligation de rendre des comptes.
- De vastes débats publics ont été organisés par l'ONUSIDA sur l'intensification de l'action pour un accès universel dans plus de 100 pays à revenu faible ou intermédiaire, et dans sept régions. Ce processus a permis aux pays de déterminer leurs besoins spécifiques en appui technique⁶ afin de parvenir à l'objectif d'accès universel.

2.2.1 Répartition des tâches et Équipes conjointes des Nations Unies sur le SIDA. La répartition des tâches pour l'appui technique a été achevée en août 2005. Certains Organismes coparrainants ou le Secrétariat sont désignés comme organisation chef de file pour un domaine d'appui technique de l'ONUSIDA. Cette organisation chef de file constitue le guichet unique auquel s'adressent le gouvernement ou les autres parties prenantes d'un pays pour demander l'aide de l'ONU, et elle est chargée de coordonner l'acheminement de l'aide de l'ONU. Cette organisation chef de file joue également un rôle directeur proactif en prenant la direction des discussions de politique mondiale se rapportant à un domaine spécifique.

En décembre 2005, le Secrétaire général de l'ONU a envoyé une lettre à tous les Coordonnateurs résidents en les priant de créer des Équipes conjointes des Nations Unies sur le SIDA avec un programme commun pour l'appui au pays. Les Équipes conjointes sur le SIDA feront encore progresser l'action des Nations Unies dans le domaine de la programmation commune. Les équipes seront composées des personnels opérationnels travaillant sur le SIDA, notamment ceux qui sont actuellement dans le Groupe de travail technique. Les Groupes thématiques des Nations Unies des

⁶ Parmi les recommandations particulières émanant des consultations sur l'accès universel, figure la nécessité de renforcer les capacités des pays afin qu'ils puissent déterminer les priorités nationales et leur apporter un appui, établir un financement prévisible et durable, renforcer les ressources humaines et les systèmes, obtenir des biens à un prix abordable, traiter la question de la stigmatisation, de la discrimination, de l'égalité entre les sexes et des droits de l'homme, ainsi que des mécanismes permettant de rendre des comptes.

pays suivants : Argentine, Burkina Faso, Chili, Chine, Ghana, Honduras, Lesotho, Inde, Indonésie, Malawi, Mozambique, Nicaragua, Nigeria, République démocratique du Congo, République dominicaine, Sénégal, Ukraine, Zambie et Zimbabwe, ont établi des Équipes conjointes des Nations Unies sur le SIDA qui mettent en place le plan de travail annuel destiné à appuyer la riposte nationale au SIDA. Dans ce contexte, plusieurs pays ont adapté la répartition des tâches pour l'appui technique des Nations Unies au contexte spécifique du pays.

Au niveau mondial, le PNUD, l'UNFPA et le PAM ont adapté leur structure organisationnelle aux domaines d'appui technique de la répartition des tâches, et renforcé leurs capacités dans ceux pour lesquels ils ont été désignés comme organisation chef de file. Le PNUD établit la carte des activités liées au SIDA dans les institutions des Nations Unies, et ainsi que des domaines de gouvernance, de droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes. L'UNICEF a pris des mesures semblables en ce qui concerne la prévention de la transmission verticale du VIH et la défense de l'enfance face au SIDA, notamment le lancement de la campagne *Unissez-vous pour les enfants contre le SIDA* avec l'ONUSIDA.

Les procédures de passation de marchés sont souvent le principal goulet d'étranglement pour la réalisation des dotations et projets importants à l'échelon pays. L'UNICEF a créé, en tant qu'organisation chef de file dans ce domaine, un groupe de travail sur la gestion des achats et des fournitures au niveau mondial, auquel participent également la Banque mondiale, le Fonds mondial et l'OMS. Ce groupe de travail a élaboré des lignes directrices pour évaluer la qualité de la gestion de la chaîne des fournitures et des achats dans le pays, et insiste sur le renforcement et la coordination de l'appui aux pays dans ce domaine particulier.

En outre, les équipes régionales des Organismes coparrainants de l'ONUSIDA s'emploient à renforcer le financement, les capacités et la collaboration. Le Secrétariat de l'ONUSIDA a étoffé son personnel administratif au niveau des pays et créé des équipes d'appui régionales dans sept régions afin d'apporter un renfort aux travaux des bureaux de l'ONUSIDA dans les pays. L'UNFPA a réorienté ses ressources destinées à la prévention du VIH en Afrique afin de veiller à ce que les bureaux dans les pays disposent des capacités techniques nécessaires pour aider les organismes nationaux de lutte contre le SIDA, et de renforcer ses capacités dans les 12 pays les plus durement touchés. Dans la région de l'Afrique orientale et australe, les directeurs régionaux des Organismes coparrainants et le Secrétariat sont en train de mettre sur pied une équipe régionale des Nations Unies pour le VIH/SIDA et un programme d'appui.

2.2.2 Dispositifs d'appui technique. L'ONUSIDA met actuellement sur pied des Dispositifs d'appui technique (DAT) parce qu'il est de plus en plus nécessaire dans des domaines stratégiques de fournir une assistance technique et une aide à la gestion de qualité élevée et disponible à court terme afin de contribuer à l'intensification des ripostes au SIDA. En 2005, quatre DAT ont été mis en route, concernant l'Afrique australe, l'Afrique de l'Est, l'Afrique occidentale et centrale et l'Asie du Sud-Est, et le Pacifique. En outre, le Centre international de la coopération technique, créé avec l'aide apportée par l'ONUSIDA au ministère de la Santé brésilien, recouvre l'Amérique latine et la région des Caraïbes. Des priorités spécifiques concernant l'appui technique et la création de capacités – notamment la planification stratégique, l'organisation, le suivi et l'évaluation, la prévention, l'intégration et le suivi des ressources – ont été identifiées en consultation avec les pays partenaires, notamment avec la société civile.

Le Dispositif d'appui technique pour l'Afrique australe fonctionne pleinement depuis septembre 2005, et a reçu des contrats pour plus de 450 jours de consultance demandés par une large gamme de clients, dont des organismes nationaux de lutte contre le SIDA, des ministères, le système des Nations Unies, des organismes régionaux, la société civile et des organisations bilatérales. Ces consultants apportent leur appui aux pays partenaires (par exemple, la Commission ougandaise

contre le SIDA) pour l'élaboration de plans de gestion de l'assistance technique capables de renforcer leur capacité à identifier, établir les priorités et mieux gérer les besoins d'appui technique. L'information reçue en retour des clients indique des niveaux de satisfaction élevés concernant la qualité et la ponctualité des services. Les Dispositifs d'appui technique contribuent également à élargir le réservoir d'expertise locale et régionale dans certains domaines prioritaires. Le recours à des consultants régionaux a également permis de réaliser d'importantes économies. Le Centre international de la coopération technique du Brésil fonctionne depuis janvier 2005 et a permis d'apporter un appui technique horizontal aux pays de la région. Il a aussi étendu son aide aux pays africains lusophones.

2.2.3 Équipe mondiale conjointe pour la mise en œuvre de l'appui et la solution des problèmes (GIST). La Cellule mondiale de réflexion a recommandé la création de l'Équipe mondiale conjointe pour la mise en œuvre de l'appui et la solution des problèmes (GIST) en tant que mécanisme mondial centré sur les pays au moyen duquel les institutions multilatérales et internationales partenaires pourraient encourager la solution des problèmes et la concertation de l'action, en vue d'intensifier et d'accélérer la mise en œuvre des programmes concernant le SIDA à l'échelon pays. Conformément aux recommandations de la Cellule mondiale de réflexion, la GIST a été créée en juillet 2005 et s'est réunie régulièrement. Elle rassemble les représentants du PNUD, de l'OMS, de l'UNICEF, de l'UNFPA, du Secrétariat de l'ONUSIDA, de la Banque mondiale et du Secrétariat du Fonds mondial. Cette Équipe conjointe a entrepris une analyse en temps fréquence des principaux goulets d'étranglement de l'utilisation des dotations importantes dans plus de 15 pays et a contribué à les dissiper dans neuf pays et une région. Le travail de cette Équipe complète d'autres activités d'appui technique entreprises par le Secrétariat de l'ONUSIDA et les Coparrainants aux niveaux national et régional, notamment les Dispositifs d'appui technique. Les décisions de cette Équipe concernant la responsabilité de la fourniture de l'appui sont prises dans le cadre plus général de la répartition des tâches des Nations Unies.

Cette Équipe a engagé, seule ou en collaboration, plusieurs actions spécifiques pour faire sauter les blocages à l'échelon pays dans des domaines tels que gestion des achats et des fournitures, gouvernance, capacités de gestion, coordination et harmonisation, besoins programmatiques et techniques, suivi et évaluation, ainsi que les goulets d'étranglement systémiques liés aux politiques générales, aux procédures et pratiques des institutions multilatérales et des partenaires internationaux. Voici quelques exemples d'actions entreprises par la GIST :

- engager un dialogue dans le pays entre les partenaires afin de faire face aux besoins d'assistance technique (Bolivie, Comores, Équateur, Guinée Bissau, Niger, Nigeria, Népal) ;
- garantir les approvisionnements d'urgence afin d'empêcher la rupture des stocks de médicaments antirétroviraux (Niger) ou faciliter l'approbation en temps opportun des protocoles des traitements antirétroviraux (Guinée Bissau) ;
- résoudre les problèmes de gouvernance et de gestion liés au fonctionnement du CCM et du bénéficiaire principal, et coordination entre les programmes financés par le Fonds mondial et la Banque mondiale (Ukraine, Guinée Bissau, Bénin, Caraïbes, Niger, Bolivie) ;
- faciliter le suivi et l'évaluation, l'analyse des données et autres aides techniques en vue de remplir les conditionnalités de la phase 2 des dotations du Fonds mondial (Honduras, Lesotho, Nigeria).

En dépit de l'expérience relativement courte de l'Équipe conjointe, les résultats obtenus jusqu'à présent indiquent clairement que la compréhension réciproque et l'action concertée dans le cadre d'une méthode harmonisée entre les différents partenaires multilatéraux peuvent contribuer à

déceler et à faire sauter plus rapidement les blocages empêchant de « faire travailler l'argent disponible » pour les pays.

Il reste encore quelques problèmes et difficultés à résoudre. L'Équipe doit mieux définir la portée et les limites de son action afin d'optimiser sa contribution aux efforts internationaux qui tendent à aider les pays à « faire travailler l'argent disponible », et à encourager les liens entre l'action nationale et les initiatives gérées à l'échelon international, telles que les systèmes d'alerte et réaction rapide. Il n'en demeure pas moins très difficile de garantir que les mesures à court terme prises par l'Équipe pour lutter contre les dégâts des blocages spécifiques à une mise en œuvre immédiate seront accompagnées d'un appui pour le renforcement des capacités à long terme (devant être fourni par d'autres mécanismes, tels que les Dispositions d'appui technique ou bien les moyens d'appui technique des Organismes coparrainants). La GIST peut aussi renforcer son rôle de modérateur visant à assurer une coordination suffisante entre l'appui technique des Nations Unies et les autres initiatives internationales d'assistance technique. Il faudra d'autre part améliorer également le processus d'identification des pays de la GIST ainsi que la présentation des rapports et le suivi, s'assurer de la disponibilité de financements suffisants pour l'action engagée par l'Équipe, et faire en sorte que les fonctions semblables à celles de la GIST à l'échelon pays sont aidées et suivies par les Équipes de pays des Nations Unies, en collaboration avec tous les partenaires locaux concernés.

2.2.4 Financement pour l'appui technique. Étant donné que le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) continue à améliorer la qualité et la quantité de l'appui technique fourni aux pays, comme le demande la Cellule mondiale de réflexion, le présent document explore plusieurs options pour canaliser des fonds supplémentaires destinés à financer cette action, et au Conseil de Coordination du Programme (PCB) de lui indiquer l'orientation à prendre à l'avenir.

De progrès notables ont été accomplis pour ce qui est du renforcement capacités nécessaires pour identifier les besoins en matière d'assistance technique et de gestion de l'appui technique extérieur, et pour en établir d'ordre de priorité. Les faits prouvent de plus en plus combien l'appui technique du système des Nations Unies est efficace lorsqu'il s'agit de faire disparaître les goulets d'étranglement à l'échelon pays. Voici deux exemples nationaux :

- *Roumanie* – le système des Nations Unies a fait progresser l'harmonisation entre le Fonds mondial et les cadres nationaux de suivi et évaluation. Une aide a été accordée pour l'intensification de la prévention, en particulier chez les professionnels du sexe, les consommateurs de drogue injectable (UNICEF), pour la mise sur pied et l'extension des services de traitement aux antirétroviraux (OMS), et pour la sensibilisation des écoliers au SIDA (UNFPA).
- *Chine* – Un appui technique a été fourni pour la planification stratégique et le renforcement des capacités, l'extension du traitement antirétroviral et de la prise en charge (OMS), et pour ce qui touche aux orphelins et enfants touchés par le SIDA (UNICEF). Cet appui a consisté à :
 - renforcer les liens entre les éléments de suivi et évaluation des projets du Fonds mondial, les indicateurs UNGASS, le cadre national de suivi et d'évaluation et autres aspects des « Trois principes » ;
 - Rédaction et évaluation d'un guide pour le 3^{ème} round du Fonds mondial, missions d'évaluation et d'examen du 3^{ème} round du Fonds mondial, et projet sur l'ensemble de la riposte chinoise au SIDA.

Le système des Nations Unies peut –et doit – faire davantage. En tant que partie prenante de la réponse initiale aux recommandations de la Cellule mondiale de réflexion, et dans le contexte du processus de reconstitution des ressources, le Secrétariat et les Organismes coparrainants de l'ONUSIDA ont mis au point en commun le Plan consolidé des Nations Unies pour l'appui technique 2006 – 2007. Ce plan indiquait qu'il fallait augmenter les financements et instaurer un mécanisme de financement rapide et souple pour que le système des Nations Unies puisse acheminer une assistance technique notable accrue à l'échelon pays. Le coût que représentent les besoins en appui technique de 45 pays prioritaires dans le cadre des domaines d'avantages comparatifs de l'ONUSIDA, a été estimé à 166,4 millions de dollars des États-Unis⁷ (0,9% du montant estimé des fonds disponibles dans le monde pour le VIH/SIDA pendant la période 2006-2007). Ce plan a été présenté à la Conférence de reconstitution des ressources du Fonds mondial les 5-6 septembre 2005, qui a souligné qu'il fallait intensifier l'appui technique en même temps que les efforts visant à augmenter les fonds disponibles pour les programmes concernant le SIDA. Les donateurs se sont déclarés satisfaits de ce plan qui, pour la première fois, présentait un schéma d'appui technique financé par les Nations Unies unifié et consolidé en vue de faire disparaître les goulets d'étranglement au niveau de la mise en œuvre. Toutefois, des financements supplémentaires pour ce travail sont limités⁸, ce qui repose la question de savoir comment lever et déployer au mieux les ressources supplémentaires destinées à l'appui technique.

On propose que le Programme commun continue à augmenter sa capacité d'appui technique de manière progressive, tout en procédant à une nouvelle affectation des ressources et en rationalisant les mécanismes existants afin de mieux répondre aux besoins des pays. Un ensemble de méthodes complémentaires sur les mécanismes de financement et les sources des fonds est présenté ci-après aux fins de son examen par le PCB.

Les principes suivants devraient guider l'amélioration du financement et de l'acheminement de l'appui technique fourni par le Programme commun :

1. **Objectif pays** : Les pays doivent fermement contrôler le processus d'identification des besoins en appui technique, et les équipes conjointes des Nations Unies au niveau des pays doivent gérer à titre principal l'appui technique ainsi désigné. Chaque fois que c'est possible, les besoins de financement devraient être précisés au moyen d'un processus orienté sur les pays et participatif, et non pas orienté sur des approvisionnements déterminés par les sièges des institutions.
2. **Procédures rapides et souples** : Pour garantir son efficacité, l'appui technique supplémentaire doit être disponible rapidement et de manière souple, au moyen du fournisseur qui convient le mieux. L'utilisation des fonds ne doit pas être ralentie par des procédures rigides ou par un cloisonnement rigide des fonds. L'appui technique devrait être disponible pour les institutions tant gouvernementales que non gouvernementales et les prestataires de services.
3. **Primauté des prestataires nationaux de l'appui technique** : Afin de stimuler davantage le renforcement des capacités à l'échelon pays, une hiérarchie a été établie en ce qui concerne la sélection des prestataires de l'appui technique. Ceux qui se trouvent au niveau local auront la priorité. S'il n'y en a aucun, un prestataire pour l'échelon régional sera recherché au moyen des Dispositifs d'appui technique de l'ONUSIDA et des réseaux régionaux de nature semblables. Si aucun n'est présent ou disponible, un prestataire international sera désigné.

⁷ Cet appel représente des fonds à ajouter à ceux qui figurent déjà dans le Budget-plan de travail intégré de l'ONUSIDA pour la période 2006-2007.

⁸ La somme de 9,5 millions de \$EU a déjà été promise.

Portefeuille et sources de financement. Afin de conserver la souplesse et la capacité nécessaires pour répondre aux besoins différents aux niveaux national, régional et mondial, les méthodes complémentaires suivantes sont proposées :

- ***Réaffectation interne des ressources consacrées aux VIH dans chaque organisation***, ce qui suivrait les nouvelles priorités et responsabilités telles qu'elles ont été décidées à l'issue des travaux de la Cellule mondiale de réflexion et de la répartition des tâches, et approuvées par le Comité des Organismes coparrainants.
- ***Nouvelle rationalisation des mécanismes d'appui technique de l'ONUSIDA*** : Plusieurs mécanismes, créés aux niveaux mondial et national pour catalyser l'appui aux pays, seront rationalisés afin de mieux répondre aux besoins nationaux. Par exemple, les Dispositifs d'appui technique de l'ONUSIDA (DAT) actuellement créés dans quatre régions peuvent accélérer la fourniture de l'assistance technique aux partenaires nationaux dès la réception des fonds supplémentaires. De même, les Fonds d'accélération programmatique de l'ONUSIDA (FAP) rassemblent le financement des partenaires nationaux. Ces financements peuvent être utilisés pour répondre aux besoins essentiels d'appui technique à l'échelon pays.
- ***Mobilisation des ressources au niveau national*** : Le Secrétariat de l'ONUSIDA et les Organismes coparrainants ont mobilisé des ressources aux niveaux national et régional afin de financer les besoins en appui technique des partenaires nationaux. L'appui technique a été renforcé dans de nombreux pays grâce à ce mécanisme, notamment l'appui concernant la mise en œuvre des dotations du Fonds mondial. Ceci sera encore amélioré et les donateurs seront encouragés à apporter leur appui directement aux pays afin de contribuer à une nouvelle étape de l'intensification de l'appui technique fourni par les Nations Unies aux pays. Là où elles ont été établies, les Équipes conjointes des Nations Unies pour le SIDA prendront la tête des activités de coordination et d'organisation de la fourniture de l'appui technique. L'Équipe conjointe des Nations Unies et le programme commun seront financés par un budget qui indiquera les ressources disponibles pour chaque coparrainant pour son domaine du programme de travail intégré, et pourra également comporter des fonds supplémentaires de donateurs. Les dispositions prises localement pourront varier, mais il est envisagé que le système du Coordonnateur résident des Nations Unies gère le fonds en contrepartie d'honoraires minimes, la gestion technique et programmatique restant confiée au Coordonnateur de l'ONUSIDA dans les pays.
- ***Financement à l'échelon mondial*** : Au niveau mondial, le Secrétariat et les Coparrainants de l'ONUSIDA mobiliseront des fonds supplémentaires pour intensifier l'appui technique fourni par le Programme commun à l'échelon pays. Ainsi, les financements directs des donateurs seraient inclus et découleraient aussi des engagements pris par eux à la réunion sur la reconstitution des ressources du Fonds mondial de septembre 2005. Une somme équivalant à 1-2% des contributions totales des donateurs au Fonds mondial conviendrait pour assurer l'acheminement de l'appui technique aux pays. Même si cette méthode n'a pas été appliquée sur une large échelle jusqu'ici,⁹ on peut constater que cet appui a fait ses preuves. Par exemple, l'initiative *BACK UP* de l'Agence allemande de coopération technique (GTZ) finance le Secrétariat de l'ONUSIDA, l'OMS et l'OIT pour aider les

⁹ Le Congrès des États-Unis a donné son accord en 2005 pour le que gouvernement des États-Unis retienne jusqu'à 5% du montant de la contribution américaine au Fonds mondial afin d'acheminer un appui technique direct aux pays bénéficiaires. Les donateurs s'accordent de plus en plus pour reconnaître qu'il faut augmenter le financement de l'assistance technique destinée à un fonctionnement efficace des initiatives financières mondiales

partenaires nationaux à mettre au point des propositions du Fonds mondial, et pour fournir un appui technique à la mise en œuvre. Des mécanismes semblables pourraient être établis pour le système des Nations Unies afin de rendre plus rapide et plus souple l'appui technique aux partenaires nationaux. Ces fonds seront inscrits dans le prochain BPTI au chapitre interinstitutionnel grâce à l'établissement d'une nouvelle ligne budgétaire pour l'appui technique.

Estimations des besoins de financement de l'appui technique des Nations Unies. Le plan consolidé d'appui technique (2005) a établi le déficit total de financement de l'assistance technique apportée par le système des Nations Unies aux partenaires nationaux. Il est clair qu'au cours de l'année dernière, les besoins d'assistance technique à l'échelon pays ont notablement augmenté, de même que l'acheminement de l'appui technique du système des Nations Unies aux partenaires nationaux. Les consultations portant sur l'intensification de l'action en vue de l'accès universel ont également nettement défini les besoins d'assistance techniques de ces partenaires. L'expérience acquise par le système des Nations Unies au cours de l'année dernière a également permis de tirer plusieurs enseignements qui soulignent la nécessité d'une méthode progressive et stratégique pour intensifier l'appui technique.

Afin de tirer parti de cette dynamique, il est proposé que l'ONUSIDA mobilise un montant total intermédiaire de 40 millions de dollars pour les deux années en cours afin d'intensifier l'appui technique aux pays. Fondé sur les calculs effectués lorsque le Secrétariat et les Coparrainants de l'ONUSIDA ont mis au point ensemble le plan intégré d'appui technique, ce chiffre est une estimation prudente du montant du financement supplémentaire que l'ONUSIDA peut programmer au niveau mondial (qui n'inclut pas la mobilisation des ressources au niveau du pays). Une estimation révisée du coût total de l'appui technique du système des Nations Unies aux partenaires nationaux sera mise au point par l'ONUSIDA avant la prochaine réunion du PCB en décembre 2006. Elle reposera sur les estimations de financement déjà disponibles au niveau du pays pour l'acheminement de l'appui technique du système des Nations Unies, une feuille de route pour une intensification progressive de l'appui technique et une analyse des déficits de financement. Elle tiendra compte également de la capacité d'absorption du système des Nations Unies pour intensifier l'assistance technique de qualité vers des pays utilisant les divers mécanismes soulignés plus haut.

Ainsi que l'a recommandé le Comité des organismes coparrainants de l'ONUSIDA à sa réunion d'octobre 2005, le Budget-plan de travail unifié sera restructuré, pendant le prochain exercice budgétaire biennal, de manière à pouvoir servir de catalyseur pour un véritable programme commun à l'échelon pays. Ceci sera obtenu en procédant à une réaffectation des fonds à l'échelon pays.

2.3 Obligation de rendre des comptes

Pour pouvoir répondre aux exigences de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes, il faut que l'information disponible soit accessible, crédible et pertinente. Il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la collecte, l'analyse et la présentation des données à l'échelon national et international. Dans de nombreux cas, les données sont partagées uniquement avec ceux qui financent une activité spécifique, en laissant de côté les besoins de la société en générale et des parties prenantes.

Bien que des progrès notables aient été accomplis dans la création de capacités nationales de suivi et évaluation, les lacunes des rapports nationaux présentés dans le cadre de l'UNGASS démontrent qu'il faut encore améliorer. De nombreux pays doivent encore déterminer précisément les ressources et l'infrastructure humaines et financières nécessaires pour renforcer leur système

national. Comme indiqué dans les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion, les équipes conjointes d'appui au pays pour le suivi et l'évaluation, souvent reliées à une « structure » de suivi et évaluation, doivent contribuer à rassembler les différents systèmes de collecte de données existants en un seul, qui comprendra les différentes catégories de données. Cette intégration facilitera grandement l'utilisation de ces données pour l'élaboration des programmes et des décisions, tels que l'examen commun des cadres nationaux de lutte contre le SIDA, et les discussions ultérieures de politique générale intervenant dans l'organisme national de lutte contre le SIDA. Un informateur national a signalé que :

« Les activités de suivi et évaluation en matière de VIH et de SIDA sont un domaine qui est en retard par rapport aux autres éléments des « Trois principes », apparemment parce que nombre d'institutions mettant en œuvre des activités différentes n'ont pas l'obligation légale de faire rapport au Conseil national de lutte contre le SIDA, et que les multiples donateurs puissants exigent des rapports de suivi et évaluation différents »

Un outil d'évaluation de l'alignement de l'action des partenaires avait été proposé par la Cellule mondiale de réflexion pour aider à résoudre ce problème. Actuellement en cours de mise au point par le Secrétariat de l'ONUSIDA et la Banque mondiale, cet outil sera principalement utilisé par les organismes nationaux de lutte contre le SIDA pour évaluer dans quelle mesure d'un côté les partenaires intérieurs et extérieurs respectent les « Trois principes », et de l'autre, les partenaires internationaux, les engagements pris à Monterey, Rome et Paris, et dans le cadre du processus de la Cellule mondiale de réflexion. En tant que « baromètre » de la situation actuelle s'agissant de l'harmonisation et de l'alignement à l'échelon pays, et de la détection du lieu où interviennent les blocages réels ou imaginés, cet outil servira à centrer le dialogue et à orienter les progrès. Le titre de travail de cette fiche de vérification est *Country Harmonization Assessment Tool (CHAT)* (Outil d'évaluation de l'harmonisation dans les pays). Un projet de fiche sera mis au point d'ici le milieu de l'année 2006, et des essais pilotes auront ensuite lieu dans 10 pays. D'une part, il servira à l'échelon pays d'instrument d'évaluation de la situation actuelle s'agissant de l'harmonisation de la riposte au SIDA, d'autre part, il est proposé que les résultats de son utilisation fassent partie de l'examen conjoint de la riposte nationale au SIDA et qu'il soit examiné lors des séances thématiques du PCB, dans le but de surmonter les obstacles institutionnels et pratiques à une harmonisation et à un alignement effectifs. Des détails complémentaires sur les progrès réalisés au sujet des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion figurent à l'annexe 2.

Toutefois, ce qui importe encore plus que l'obligation institutionnelle de rendre des comptes aux organes directeurs et aux donateurs, c'est la nécessité d'insister sur cette obligation auprès des collectivités et des particuliers. Certaines questions se posent alors quant à la légitimité et à l'efficacité des mécanismes actuels de reddition des comptes, et quant à la manière de garantir au mieux les engagements et la réactivité vis-à-vis des collectivités et des populations. Il faut espérer que de nouvelles initiatives prometteuses telles que *The African Monitor*¹⁰ serviront à améliorer cette obligation de rendre des comptes, et par là à accélérer les progrès dans l'exécution des promesses du développement. Tout au moins, il est indispensable de garantir la transparence et le dialogue avec les organismes nationaux qui détiennent un mandat légitime de représentation de la population, tels que notamment la société civile, le Parlement et le gouvernement. Améliorer cette obligation est un élément essentiel de l'intensification du processus vers un accès universel, et il faut s'attendre que la réunion de haut niveau de 2006 sur le SIDA produise des engagements réalistes dans ce domaine.

¹⁰ <http://www.africanmonitor.org/theafricanconcept.htm>

2.4 Examen du fonctionnement du Comité des Organismes coparrainants de l'ONUSIDA

Ces dernières années, l'augmentation du nombre des Organismes coparrainants, l'expansion des activités de l'ONUSIDA, l'évolution du rôle du Secrétariat et l'inflexion du cours de l'épidémie elle-même ont modifié la dynamique des interactions au sein de l'ONUSIDA, faisant surgir de nouvelles difficultés et rendant nécessaire un réexamen du fonctionnement du Comité des Organismes coparrainants de l'ONUSIDA (COC), qui joue le rôle de comité permanent du PCB. Cette nécessité a été formulée par la Cellule mondiale de réflexion dans sa recommandation numéro 3.3.

Une société de conseil extérieure (*The Boston Consulting Group*) a mené un examen indépendant et un groupe de référence comprenant des membres du PCB et des représentants des Organismes coparrainants et de la société civile a été créé pour fournir des conseils et des orientations stratégiques à l'équipe qui a procédé à cet examen. Les recommandations issues de cet exercice ont été examinées par les directeurs exécutifs des Organismes coparrainants lors de la 26^{ème} réunion du COC.¹¹ Les délibérations qui ont suivi ont conduit à l'adoption d'une résolution intitulée : « Examen du fonctionnement du Comité des Organismes coparrainants de l'ONUSIDA ». Les principaux points de cette résolution sont notamment :

- la réaffirmation qu'une programmation commune et des équipes conjointes sont nécessaires de toute urgence à l'échelon des pays pour lutter contre le SIDA ;
- la réaffirmation de la responsabilité en dernier ressort du Coordonnateur résident des Nations Unies s'agissant de l'efficacité de la programmation et de la mise en œuvre en commun au niveau du pays ;
- la nécessité pour les Organismes coparrainants d'intégrer davantage le SIDA dans leurs activités ;
- la décision de mettre au point un plan de transition pour déplacer des fonds du Budget-plan de travail intégré (BPTI) progressivement vers l'échelon pays. Un projet de plan de transition sera présenté au COC pendant la session d'automne et ensuite à la 19^{ème} réunion du PCB en décembre 2006 ;
- la décision de procéder à un examen sur la manière dont les différents Organismes coparrainants ont utilisé les fonds du BPTI pour riposter à l'épidémie de SIDA ;
- la décision d'orienter l'utilisation des structures régionales de manière à accroître la cohésion des actions entreprises au niveau régional lorsque c'est faisable et pratique.

Le Comité des Organismes coparrainants a demandé que le Directeur exécutif de l'ONUSIDA se charge de la mise en œuvre de cette résolution. A ce jour, plusieurs actions ont été entreprises. Par exemple, un groupe de travail présidé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a été créé pour examiner les questions relatives à l'intégration programmatique et financière du SIDA par les Organismes coparrainants, et pour fournir des orientations sur les prochaines mesures. Ce groupe de travail fera rapport au COC en octobre 2006. De plus, un groupe de travail présidé par le Programme alimentaire mondial (PAM) a été établi pour formuler des propositions concernant l'amélioration de la cohésion de l'appui régional fourni aux activités dans les pays par la famille de l'ONUSIDA. Ce groupe de travail fera rapport à tous les membres du COC en octobre 2006¹².

¹¹ New York, 27 octobre 2005.

¹² Les progrès réalisés dans la création des équipes conjointes sur le SIDA ont été soulignés plus haut dans le présent rapport.

3. Améliorer l'harmonisation et l'alignement

Pour réussir véritablement à relever les défis que pose le SIDA, il est indispensable d'agir au niveau du pays. Un cadre plus général pour améliorer l'efficacité de la riposte nationale se dégage des « Trois principes ». La Cellule mondiale de réflexion a formulé des recommandations spécifiques sur la manière dont le système multilatéral et les autres partenaires - nationaux et internationaux – peuvent simplifier et harmoniser davantage les procédures et les pratiques, et mieux adapter leur appui aux besoins et aux priorités d'un pays. C'est en s'engageant à appliquer ces principes et ces méthodes que nous pouvons créer le meilleur contexte pour parvenir à un accès universel.

L'harmonisation est devenue l'une des priorités majeures du programme international de développement. La Déclaration Rome sur l'harmonisation (2003) et la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) affirment de la manière la plus claire possible que les partenaires internationaux du développement s'engagent à baisser les frais de transaction pour les pays partenaires et à aligner leur action sur leurs stratégies, méthodes et objectifs nationaux. Ces objectifs d'harmonisation et d'alignement de l'action ont été reconnus comme le fondement même de la pérennité des résultats et d'une action plus efficace destinée à barrer la route à l'épidémie de VIH.

De nombreux partenaires nationaux ont fait observer que les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion penchent fortement du côté du système des Nations Unies et « ne disent rien des partenaires bilatéraux qui sont des acteurs essentiels de la riposte nationale »¹³. Par conséquent, elles ne prennent pas en compte toutes les réalités du pays, caractérisées souvent par la complexité du paysage institutionnel, la fragmentation des circuits de ressources et d'informations, et la diversité des lignes de responsabilité. Une difficulté majeure consiste toujours à veiller à ce que les réformes multilatérales à l'échelon pays (ce que représentent les engagements de la Cellule mondiale de réflexion), soient prises en même temps que les réformes de l'aide bilatérale découlant des engagements sur l'« efficacité de l'aide » pris à Paris et à Rome. Les délibérations sur l'« efficacité de l'aide » portent principalement sur les plans nationaux de développement et les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) pour ce qui est de l'appui budgétaire bilatéral. Renforcer le lien entre le cadre stratégique de lutte contre le SIDA et le plan de développement national, action entreprise par la Banque mondiale et le Secrétariat de l'ONUSIDA, représente un effort important pour améliorer les liens entre les divers programmes de réformes.

Lorsqu'on aborde la discussion de l'harmonisation de l'appui budgétaire, certains sous-ensembles des plans nationaux de développement ne recevront pas toute l'attention nécessaire, car l'accent est mis souvent sur la gouvernance générale et les questions de macroéconomie et de gestion des finances publiques. Par conséquent, il est difficile d'avancer de manière pratique dans le domaine de l'harmonisation et de l'adéquation de l'action dans des secteurs tels que la santé ou

Action commune contre le SIDA au Cambodge

Des résultats concrets à l'échelon pays peuvent être signalés, comme par exemple au Cambodge, où l'ONUSIDA travaille, à la fois avec l'organisme national de lutte contre le SIDA et avec les donateurs, au renforcement de l'harmonisation et de l'adéquation des actions des donateurs avec les priorités gouvernementales. L'ONUSIDA apporte un appui administratif et technique au Groupe de travail technique gouvernement/partenaires du développement pour rassembler le gouvernement, la société civile et les donateurs. Ce Groupe de travail est chargé de fixer les indicateurs communs de suivi servant à mesurer les progrès de la riposte au SIDA dans le cadre du Plan de développement stratégique national cambodgien (2006–2010).

¹³ Document de travail sur le VIH/SIDA du Groupe thématique national élargi (2005) intitulé *Domestication of the Global Task Team recommendations in Nigeria* (Internalisation des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion), p.8.

l'éducation, et encore davantage pour ce qui est la riposte nationale plurisectorielle au SIDA. Étant donné que nombre de donateurs et d'autres partenaires financiers inscrivent le SIDA parmi les priorités de plus haut niveau, l'augmentation du montant des financements disponibles pour la riposte nationale au SIDA est toujours largement exclue des discussions qui portent sur l'« harmonisation » et l'« efficacité de l'aide ». Par exemple, en Zambie, la communauté des donateurs ne s'est pas suffisamment engagée à relier les discussions à l'échelon pays sur l'harmonisation concernant le SIDA aux discussions qui portent sur la Stratégie commune d'aide au développement. Lors d'une récente visite en Zambie, les ambassadeurs pour le SIDA de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suède ont tenté de traiter cette question.

Une récente enquête de l'ONUSIDA sur les cadres nationaux de lutte contre SIDA a mis en évidence que 61% servaient de base pour les contributions de financement de tous les principaux partenaires extérieurs, mais que les cycles des programmes des partenaires ne correspondaient souvent pas au cycle du cadre national pour le SIDA. Les partenaires peuvent remarquer qu'ils ont souvent participé à l'élaboration d'un cadre, et que, par conséquent ils ont une idée solide des priorités nationales, ce qui oriente leurs propositions et contributions. Toutefois, cette association ne va pas de soi. Dans un pays, un examen effectué par l'ONUSIDA a révélé que sur les 18 partenaires principaux qui connaissaient tous très bien l'existence du Cadre national, six en avaient réellement eu un exemplaire entre les mains, et seulement cinq ont affirmé s'être reportés au cadre pour formuler leurs propositions.

Les efforts accomplis par les partenaires en vue de l'harmonisation et de l'alignement sont dans une certaine mesure ralentis par les questions de capacités des organismes nationaux de lutte contre le SIDA et de leurs secrétariats. L'étude de l'ONUSIDA sur la mise en œuvre des « Trois principes » en Afrique occidentale et centrale, a montré que dans cette région moins de 50% des organismes nationaux de lutte contre le SIDA (et leur secrétariat ou organe équivalent) sont considérés comme ayant des capacités suffisantes pour coordonner effectivement la riposte nationale. On signale aussi les capacités nationales sont souvent faibles et manquent de suivi et évaluation, de mobilisation et de suivi des ressources, ainsi que de moyens pour la collecte et l'utilisation de l'information stratégique. Dans certains pays, les capacités disponibles sont correctes, mais l'organisme et son secrétariat s'occupent principalement de la mise en œuvre des projets majeurs (principalement des dotations de la Banque mondiale et du Fonds mondial), ce qui ne laisse pas de capacités suffisantes pour coordonner les autres partenaires de la riposte du pays au SIDA.

4. Que faire maintenant ? – consignes demandées au PCB

4.1 Intensification de l'action au niveau des pays

Harmoniser pour rendre plus efficace. Le monde doit maintenant faire face à une difficulté majeure : comment intensifier l'action pour parvenir à un accès universel. Il s'agit là d'un engagement de la communauté internationale pour s'attaquer aux points de blocage et pour s'employer à atteindre des objectifs fixés à l'échelon local en matière de prévention, traitement, prise en charge et appui. Il est indispensable que nous exploitons au mieux les ressources considérables d'ordre technique et financier nécessaires pour y parvenir. Nous ne réussissons que si nous veillons à les utiliser de manière très efficace, hautement harmonisée et judicieusement adaptée. Intensifier l'action vers un accès universel représente l'objet de la riposte au SIDA – c'est là le but vers lequel tous nos efforts doivent converger. Nous disposons des moyens nécessaires pour le faire effectivement, grâce aux promesses formulées à Paris et à Rome, et par l'intermédiaire de notre engagement à mettre en œuvre les « Trois principes » et les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion. Nous nous devons de redoubler d'efforts pour faire en sorte qu'ils se traduisent dans les faits à l'échelon des pays.

Recommandation 1

- Nous demandons au **PCB de donner son accord** à une mise en œuvre plus rigoureuse des « Trois principes » et des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion à l'échelon pays, afin de progresser sans heurts vers l'accès universel.

Recommandation 2

- Nous demandons au **PCB de donner son accord** à l'adaptation et à la mise en œuvre de la répartition des tâches de l'ONUSIDA en matière d'appui technique à l'échelon pays en utilisant le Groupe thématique des Nations Unies et les Équipes conjointes comme fondement de la fourniture de l'appui technique des Nations Unies à la riposte au SIDA dans les pays.

Les « Trois principes » et la société civile. Il est indispensable que les membres de la société civile siégeant à l'organisme national de lutte contre le SIDA aient le pouvoir de veiller à ce que les apports des groupes qu'ils représentent soient formulés et entendus, ainsi que celui de parvenir à une vision de consensus avec leur groupe au sujet du cadre national de lutte contre le SIDA et de l'analyse des progrès réalisés dans la riposte nationale. De plus, le personnel d'encadrement de l'organisme chargé du SIDA doit être en mesure d'évaluer l'importance des apports des différents groupes, notamment des personnes vivant avec le VIH et les personnes vulnérables (les hommes qui ayant des rapports sexuels avec des hommes, les professionnels du sexe, les consommateurs de drogues injectables, etc.), et de saisir l'importance d'un consensus sur l'ensemble de la riposte nationale au SIDA nécessaire pour obtenir des résultats durables.

Recommandation 3

- Étant donné le consensus obtenu sur l'importance de la participation de la société civile, nous **demandons au PCB de charger** l'ONUSIDA d'apporter son appui à l'application des lignes directrices du secteur communautaire dans les pays de manière à veiller au renforcement des ripostes nationales au moyen d'une action plus participative et coordonnée de la part des parties prenantes.

Améliorer l'harmonisation et l'alignement de l'action de la communauté internationale. En tant que tentative pour appliquer les principes des déclarations de Paris et de Rome, la Cellule mondiale de réflexion constitue une réponse puissante et dynamique, qui garantit une riposte multilatérale mieux harmonisée et plus efficace. Il est évident que des progrès ont été accomplis dans de nombreux domaines, mais aussi qu'une accélération et une amélioration de l'action est encore nécessaire pour que l'on puisse véritablement répondre au défi lancé par la Cellule mondiale de réflexion. D'autres progrès sont également nécessaires pour veiller à ce que les engagements des autres partenaires internationaux vis-à-vis des principes de Paris et de Rome se traduisent en actions au niveau du pays, en particulier pour ce qui a trait à la riposte au SIDA. Dans de nombreux pays, nous constatons que ce n'est pas le cas, et qu'il existe des points faibles en ce qui concerne l'harmonisation des acteurs et l'adéquation aux stratégies et plans nationaux, ce qui entraîne la fragmentation et la mise en concurrence des processus. Il faut que les partenaires du développement améliorent leurs méthodes et incitations pour une plus grande harmonisation. Pour répondre aux exigences d'une intensification de l'accès universel, il est absolument indispensable que ces problèmes soient résolus de la manière souhaitable.

Recommandation 4

- Nous prions le PCB de demander au Coordonnateur résident des Nations Unies et au Coordonnateur l'ONUSIDA dans les pays de soutenir activement les organismes nationaux de coordination de la lutte contre le SIDA en favorisant un dialogue franc et ouvert sur la

manière d'améliorer l'harmonisation, et en étudiant comment le mode d'engagement de tous les partenaires extérieurs peut se conformer davantage aux recommandations et promesses faites à Paris et à Rome.

4.2 Renforcer l'appui technique pour la riposte nationale au SIDA

L'appui technique et administratif est une fonction essentielle de l'ONUSIDA aux niveaux mondial, régional et national. Les Dispositifs d'appui technique, notamment le Centre international de la coopération technique, sont des éléments essentiels de la stratégie de l'ONUSIDA pour répondre à cette exigence. Toutefois, il est toujours nécessaire de faciliter : a) l'élaboration d'évaluations en commun des besoins d'appui technique des pays (besoins d'appui tant technique qu'administratif) ; et b) la mise au point de méthodes communes pour l'acheminement d'un appui technique coordonné par l'intermédiaire des Dispositifs d'appui technique, du système des Nations Unies et des autres partenaires (notamment l'appui technique et administratif fourni par les initiatives bilatérales).

A la demande du Secrétaire général, des Équipes de pays des Nations Unies devraient instaurer et renforcer l'appui technique au moyen de programmes communs et d' « Équipes conjointes des Nations Unies sur le SIDA » afin de mieux coordonner l'appui à la riposte nationale au SIDA.

Recommandation 5

- Nous demandons au **PCB de fournir une orientation** afin de faire progresser les options proposées dans le présent document pour la fourniture de ressources supplémentaires destinées à améliorer la qualité et la quantité de l'appui technique à la riposte nationale au SIDA, comme cela est demandé dans les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion.

Recommandation 6

- Nous demandons au **PCB de recommander** que toutes les institutions des Nations Unies participant à la GIST fassent le nécessaire pour continuer à respecter leur engagement et à se conformer à l'obligation de rendre des comptes s'agissant de l'action visant à « Faire travailler l'argent disponible » aux niveaux mondial, régional et national, et qu'elles veillent à ce que le Secrétariat de l'ONUSIDA et l'OMS reçoivent un appui total de la part des partenaires de la GIST pour que le secrétariat de cette dernière puisse fonctionner effectivement et de manière satisfaisante.

Recommandation 7

- Nous demandons au **PCB de recommander** que le Fonds mondial et l'ONUSIDA collaborent étroitement au renforcement des liens entre les Dispositifs d'appui technique, les mécanismes d'appui technique des Organismes coparrainants, la GIST (y compris les mécanismes semblables à la GIST à l'échelon pays) et le Système d'alerte et de réponse rapide du Fonds mondial. Il serait ainsi possible d'acheminer un appui technique d'urgence dans le but de faire disparaître les obstacles à la mise en œuvre du principe « Faire travailler l'argent disponible » pour les pays, et notamment de renforcer les liens entre les initiatives d'appui technique du système des Nations Unies, des donateurs bilatéraux, des fondations privées et des organisations de la société civile.

4.3 Améliorer l'obligation de rendre des comptes – Évaluer et faciliter une progression accrue vers l'harmonisation

Au cours de ces dernières années, les partenaires nationaux et internationaux ont mis au point et adopté plusieurs engagements et recommandations difficiles conçus pour garantir une intensification plus efficace et plus rapide de la riposte à l'épidémie de SIDA. Une tâche importante

pour l'avenir immédiat consiste à suivre de près l'adhésion des parties prenantes et l'exécution de leurs tâches, et à faire rapport à ce sujet s'agissant de ces engagements, ainsi qu'à de les mettre en œuvre aux niveaux national, régional et mondial afin d'améliorer ainsi la transparence et la reddition des comptes. Pour faciliter ce processus et encourager un dialogue plus constructif et plus ciblé dans le but de faire disparaître les blocages à une véritable accélération, l'Outil d'évaluation de l'harmonisation dans les pays (CHAT) devrait devenir une norme pour défendre et évaluer de degré d'alignement et d'harmonisation de l'action des partenaires nationaux et internationaux nécessaire à la riposte nationale. Les enseignements tirés de l'utilisation de cet outil pourraient aussi faire partie du processus d'examen mondial, au cours duquel les gouvernements partenaires, leurs appuis bilatéraux et multilatéraux, les ONG, la société civile et le secteur privé examineraient les progrès accomplis dans la direction des « Trois principes ». En examinant ces Outils d'évaluation (CHAT) et d'autres données, les partenaires pourraient examiner les obstacles à l'harmonisation et à l'alignement de l'action, et formuler des observations concernant l'avenir.

Recommandation 8

- Nous demandons au **PCB de donner son accord** à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'Outil d'évaluation de l'harmonisation dans les pays, et à l'engagement de tous les partenaires pour qu'ils signalent franchement les progrès et les goulets d'étranglement, et qu'ils travaillent vigoureusement à la suppression des blocages identifiés.

Recommandation 9

- Nous demandons au **PCB de donner son accord** à l'inclusion d'un dialogue sur les « Trois principes » rassemblant de multiples partenaires dans le cadre des sessions thématiques du PCB, pendant lesquelles les enseignements tirés des CHAT et des outils semblables peuvent être présentés et les difficultés et les actions en faveur du progrès examinées, et où des accords peuvent être pris pour mieux harmoniser et adapter les pratiques à l'échelon pays.

ANNEXES

Annexe 1

Les « Trois principes » et les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion¹⁴

Les « Trois principes »	Recommandations de la Cellule mondiale de réflexion
<p>Un cadre d'action national contre le SIDA :</p> <ul style="list-style-type: none">- coût totalement chiffré (avec budget et plan de travail)- négocié et accepté par les principales parties prenantes	<p><u>Recommandation 1.1</u> Les pays mettent au point des plans annuels d'actions prioritaires pour la lutte contre le SIDA en vue de piloter la mise en œuvre, d'améliorer le contrôle des opérations, de mettre en lumière les résultats et de fournir une base solide au soutien à l'alignement des institutions multilatérales et des partenaires internationaux en même temps que d'autres efforts liés visant à renforcer progressivement les cadres d'action nationale pour la lutte contre le SIDA et à les intégrer dans les plans plus larges de développement et les processus de planification.</p> <p><u>Recommandation 1.2</u> Les pays font en sorte que leurs cadres de dépenses macroéconomiques et publiques soutiennent la mise en œuvre des cadres d'action nationale contre le SIDA ainsi que leurs plans annuels d'actions prioritaires et leur accordent la priorité voulue. Les Institutions de Bretton Woods, le PNUD et le Secrétaire de l'ONUSIDA s'engagent à apporter leur soutien à ces actions.</p> <p><u>Recommandation 2.2</u> Dans la ligne tracée par la Déclaration de Paris, le Fonds mondial, la Banque mondiale, les autres institutions multilatérales et les partenaires internationaux, a) passent progressivement du stade de financement de projet à celui du financement des programmes, en se fondant sur des cadres chiffrés, intégrant des priorités, fondés sur des données éprouvées, et multisectoriels d'action nationale contre le SIDA et des plans annuels d'actions prioritaires contre le SIDA, qui sont liés aux processus plus larges de développement, tels que les Stratégies de réduction de la pauvreté ; et b) s'engagent à harmoniser et à mieux coordonner leurs programmation, financements et rapports.</p>
<p>Un organisme de coordination national de la lutte contre le SIDA :</p> <ul style="list-style-type: none">- reconnu par la loi- à représentation large et multisectorielle- doté des capacités techniques nécessaires pour la coordination, le suivi et l'évaluation, le contrôle financier et la gestion de l'information stratégique	<p><u>Recommandation 2.1</u> Les institutions multilatérales et les partenaires internationaux s'engagent à collaborer avec les organismes nationaux de coordination de la lutte contre le SIDA, de façon à aligner leur soutien sur les stratégies, les politiques, les systèmes, les cycles et les plans annuels d'actions prioritaires.</p> <p><u>Recommandation 2.1 (point 3)</u> Si les pays le demandent, l'ONUSIDA, le Fonds mondial et la Banque mondiale soutiendront les efforts nationaux en vue de définir les problèmes de relations entre l'organisme national de coordination de la lutte contre le SIDA et le Mécanisme de coordination dans le pays, de clarifier les principes et de diffuser les bonnes pratiques.</p> <p><u>Recommandation 3.1 (point 2)</u> Le groupe commun des Nations Unies apportera son soutien aux organismes nationaux de coordination de la lutte contre le SIDA, si ceux-ci le souhaitent, pour créer les capacités nécessaires à la surveillance de la mise en œuvre, et identifier, puis résoudre, les problèmes selon les méthodes les mieux appropriées aux contextes nationaux.</p> <p><u>Recommandation 3.2 (point 1)</u> Les institutions multilatérales et les partenaires internationaux aideront les parties prenantes à organiser, sous l'égide de l'organisme national de coordination de la lutte contre le SIDA, des équipes spécialisées dans la résolution des problèmes, et une action concertée de suivi et d'évaluation, de gestion des achats et des fournitures, des besoins en soutien technique, et de mise en place de capacités en ressources humaines.</p> <p><u>Recommandation 4.2 (point 4)</u> Les organismes nationaux de coordination de la lutte contre le SIDA, les institutions multilatérales et les partenaires internationaux intensifieront le rôle de la société civile et des institutions d'enseignement en tant que promoteurs du suivi et de l'évaluation, notamment en ce qui concerne la collecte</p>

¹⁴ Les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion ne correspondent pas toutes aux « Trois principes » étant donné que certaines traitent de questions spécifiques de la réforme de l'ONU (sous la rubrique 3. Réformes visant à une riposte multilatérale plus efficace).

Les « Trois principes »	Recommandations de la Cellule mondiale de réflexion
	d'informations auprès des communautés marginalisées et l'analyse critique des données nationales.
<p>Un système de suivi et d'évaluation à l'échelon pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inséré dans le cadre national de lutte contre le SIDA – pourvu d'indicateurs normalisés et acceptés par les principales parties prenantes 	<p><i>Recommandation 4.1</i> L'ONUSIDA, travaillant dans le cadre des examens participatifs existants des programmes nationaux de lutte contre le SIDA, aidera les organismes nationaux de coordination de la lutte contre le SIDA à mener des examens participatifs des performances réalisées par les institutions multilatérales, les partenaires internationaux et les parties prenantes nationales s'inspirant des normes et critères de l'OCDE/CAD en matière d'alignement et d'harmonisation.</p> <p><i>Recommandation 4.2</i> Les institutions multilatérales et les partenaires internationaux aident les organismes nationaux de coordination de la lutte contre le SIDA à renforcer leurs mécanismes et structures de suivi et d'évaluation, lesquels facilitent l'exercice d'un contrôle ainsi que la résolution des problèmes au sein des programmes nationaux de lutte contre le SIDA.</p>

Annexe 2

Situation de la mise en œuvre des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion

Situation de la mise en œuvre des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion, mise à jour mai 2006			
<i>1. Leadership et appropriation nationale par toutes les parties prenantes de chaque pays</i>			
Recommandations et tâches	Résultats prévus	Institution	Situation signalée par l'institution
1.1. Les pays mettent au point des plans annuels d'actions prioritaires pour la lutte contre le SIDA en vue de piloter la mise en œuvre, d'améliorer le contrôle des opérations, de mettre en lumière les résultats et de fournir une base solide au soutien à l'alignement des institutions multilatérales et des partenaires internationaux en même temps que d'autres efforts liés visant à renforcer progressivement les cadres d'action nationale pour la lutte contre le SIDA et à les intégrer dans les plans plus larges de développement et les processus de planification.			
Mettre au point des normes et critères « reconnus sur le plan international » pour définir les plans annuels d'action contre le SIDA d'ici décembre 2005	Analyse des plans d'action existant en vue de l'élaboration des meilleures pratiques et d'un consensus s'agissant des normes, critères et d'un outil de type fiche de vérification	Banque mondiale	Analyse terminée Banque mondiale (2005), Examen des stratégies contre le VIH/SIDA pour les pays participant au Programme plurinational de lutte contre le VIH/SIDA en Afrique de la Banque mondiale (MAP). Atelier d'experts en janvier 2006 en vue d'élaborer un plan d'affaires pour un mécanisme de plan d'action stratégique contre le SIDA
Fournir un appui pour l'élaboration de plans annuels d'actions prioritaires contre le SIDA dans 5-10 pays des régions fortement touchées d'ici décembre 2005	Création d'un mécanisme de plan d'action stratégique contre le SIDA (ASAP) et appui pour l'élaboration de cadres stratégiques contre le SIDA de 2 ^{ème} génération	Banque mondiale, PNUD et Secrétariat de l'ONUSIDA	En cours de réalisation, avancement des travaux dépend de l'arrivée de nouveaux financements
1. 2. Les pays font en sorte que leurs cadres de dépenses macroéconomiques et publiques soutiennent la mise en œuvre des cadres d'action nationale contre le SIDA ainsi que leurs plans annuels d'actions prioritaires et leur accordent la priorité voulue. La Banque mondiale s'engage à travailler avec le Fonds monétaire international, le PNUD et le Secrétariat de l'ONUSIDA pour apporter un appui à ces actions.			
Fournir un appui à l'intégration du SIDA dans les DSRP de tout d'abord quatre pays, et ensuite de tous ceux qui mettent à jour leurs DSRP	Intégration des outils et des modules/directives d'ateliers de formation ; ateliers de formation aux niveaux régional et national ; appui pour l'élaboration des DSRP de 2 ^{ème} génération	PNUD	Une initiative conjointe du PNUD, de la Banque mondiale et de l'ONUSIDA a été lancée dans sept pays africains. Un examen des orientations et outils d'intégration a été entrepris, des matériaux de formation mis au point, et des missions et études de création de capacités aux niveaux régional et national ont été réalisées : Cette initiative fournit des ressources techniques et financières pour la mise en œuvre des activités nationales de suivi, et est élargie à 10 pays supplémentaires en 2006
Réunir des preuves sur les conséquences économiques du SIDA pour qu'il en soit tenu compte dans les politiques, les examens et l'assistance aux pays. Faire régulièrement rapport sur la situation	Examen interne ; mise au point des outils et de la formation	Banque mondiale	Rapport d'étape attendu

2. Alignement et harmonisation			
Recommandations et tâches	Résultats prévus	Institution	Situation signalée par l'institution
2.1. Les institutions multilatérales et les partenaires internationaux s'engagent à collaborer avec les organismes nationaux de coordination de la lutte contre le SIDA, de façon à aligner leur appui sur les stratégies, les politiques, les systèmes, les cycles et les plans annuels d'actions prioritaires.			
Le Fonds mondial et la Banque mondiale détermineront les méthodes d'amélioration de l'adéquation des financements aux cycles nationaux et aux plans d'action contre le SIDA	Analyse, évaluation et action	Fonds mondial	Travail en cours : adéquation avec les cycles budgétaires généralement en place ; mettre davantage l'accent sur la référence et l'adéquation avec les plans nationaux inclus dans le formulaire de proposition du 6 ^{ème} round du Fonds mondial. Le renforcement des stratégies et des plans d'action nationaux crédibles et chiffrés, y compris par l'intermédiaire du suivi de la Cellule mondiale de réflexion avec l'ASAP, sera essentiel pour renforcer les liens dans l'élaboration et la mise en œuvre de la proposition.
Le Fonds mondial et la Banque mondiale participeront aux examens annuels communs et à leurs évaluations de base	Identifier les pays et mettre au point des examens annuels sur initiative nationale destinés aux objectifs du Fonds mondial/de la Banque mondiale dans trois pays	Banque mondiale	Les mesures suivantes et les (15) actions nationales définies lors de la réunion de consultation de Washington des 10-11 janvier 2006 entre la Banque mondiale, le Fonds mondial et le gouvernement des États-Unis (PEPFAR). Travail en cours : Identification des pays éventuels pour les examens annuels communs en cours – l'utilisation du même examen n'est pas considérée comme essentielle tant qu'il est procédé à un examen pour tout le programme. Des examens communs sont réalisés ou envisagés jusqu'à présent dans les Caraïbes, en Érythrée, en Éthiopie, au Rwanda et au Mozambique
Préciser les rapports entre l'organisme national de coordination de la lutte contre le SIDA et le Mécanisme de coordination dans les pays	Analyse et action avec rapport au PCB	Fonds mondial	Le Fonds mondial est en consultation avec plusieurs pays à propos de la rationalisation des structures de coordination afin de se conformer aux exigences des «Trois principes» et du CCM du Fonds mondial. Aucune demande explicite n'a été reçue jusqu'à présent des pays
2.2. Dans la ligne tracée par la Déclaration de Paris du CAD de l'OCDE, le Fonds mondial, la Banque mondiale, les autres institutions multilatérales et les partenaires internationaux : a) passent progressivement du stade de financement du projet à celui du financement des programmes, en se fondant sur des cadres chiffrés, intégrant des priorités, fondés sur des données factuelles, et multisectoriels d'action nationale contre le SIDA qui sont liés aux processus plus larges de développement, tels que les Stratégies de réduction de la pauvreté ; et b) s'engagent à harmoniser et à mieux coordonner leurs programmation, financements et rapports.			
Passage du financement du projet à celui du programme	Mise au point des stratégies	Fonds mondial	Dans le cadre du processus d'élaboration de la stratégie pour le Fonds mondial, le Comité de politique et de stratégie examine les options qui seront présentées au Conseil exécutif aux fins de leur approbation en novembre 2006
Mener des évaluations conjointes concernant la gestion financière et les approvisionnements, et élaboration de rapports sur les programmes et les financements	Analyse de l'action conjointe et faisabilité de l'utilisation d'une unité commune de gestion ; consensus sur le mandat des rapports d'audit et d'exécution	Banque mondiale et Fonds mondial	Évaluations pour le 5 ^{ème} round en cours avec les agents des fonds locaux fortement encouragés à utiliser les évaluations existantes. Aucun pays ne se trouve à la fois dans l'évaluation de la Banque mondiale et dans celle du Fonds mondial afin de permettre une évaluation simultanée et coordonnée. Dans les pays où la Banque mondiale effectue une évaluation, le Fonds mondial ne procédera pas à une évaluation distincte.

Effacité de l'action multilatérale sur le SIDA

Page 28

<p>Prendre des mesures pour évaluer l'état et les difficultés des processus et méthodes communes de mise en œuvre</p>	<p>Communication améliorée avec les mécanismes de partage de l'information</p>	<p>Banque mondiale et Fonds mondial</p>	<p>Le Fonds mondial accepte des rapports communs sur les approches sectorielles au Mozambique (Finance et Programme) et au Malawi (Programme pour le VIH, le paludisme), et début au Mali. D'autres cas font l'objet d'une recherche actuellement. Le personnel du Fonds mondial et de la Banque mondiale prend l'habitude de se communiquer réciproquement les missions dans les pays. Consultation FM-BM-Gouvernement des États-Unis a eu lieu sur les trois maladies à Washington, en janvier 2006.</p> <p>Des méthodes communes sont utilisées à des degrés variés au Guyana, Mali, Malawi et Mozambique. Analyses complémentaires à réaliser sur les obstacles et les difficultés, notamment sur le rôle des agents des fonds locaux dans les approches sectorielles et les situations de fonds communs (début)</p>
<p>Progrès s'agissant des goulets d'étranglement au niveau de la gestion des achats et des fournitures</p>	<p>Identifier 10 pays avec retard, tenir des ateliers régionaux, mettre au point des plans d'action ; mettre au point des politiques et procédures de consensus</p>	<p>UNICEF et Fonds mondial</p>	<p>Planification du 7 décembre 2005; appui a commencé dans quatre pays de la GIST ayant besoin d'une aide pour la gestion des achats et des approvisionnements ; activités de formation 2005 en cours. Plan de formation pour 2006 élaboré et approuvé. En cours : ateliers coordonnés OMS-BM-FM-UNICEF sur PSM et appui technique. Exploration en cours de la planification commune des achats dans plusieurs pays. Groupe de travail conjoint Banque mondiale-PEPFAR-TGF pour les achats établi en mars 2006</p>

3. Réformes pour une riposte multilatérale plus efficace			
Recommandations et tâches	Résultats prévus	Institution	Situation signalée par l'institution
3.1 Le Secrétaire général des Nations Unies prie le Coordonnateur résident de créer, en collaboration avec l'Équipe de pays des Nations Unies, un groupe commun des Nations Unies sur le SIDA, qui sera dirigé par le Coordonnateur résident, et visera à mettre en place un programme unifié de soutien des Nations Unies aux pays dans le domaine de la lutte contre le SIDA au sein du cadre de la planification nationale.			
Le Secrétaire général doit aviser les Coordonnateurs résidents des Nations Unies de la création des groupes-équipes des Nations Unies sur le SIDA ; Le Groupe des Nations Unies pour le développement chargé de s'assurer de la création d'équipes conjointes avec des programmes unifiés	Lettre du Secrétaire général des Nations Unies envoyée ; élaboration des plans de meilleures pratiques, des directives et des mandats pour les équipes conjointes des Nations Unies ; programme unifié dans 10 pays	Bureau du Groupe des Nations pour le développement	Lettre envoyée à tous les coordonnateurs résidents des Nations Unies le 12/12/2005. Analyse des meilleures pratiques des Groupes thématiques des Nations Unies. Examen des plans d'appui mis en œuvre par les Nations Unies et mise au point de données de référence. Mise au point des mandats des équipes conjointes. Conclusion du rapport complet sur tous les aspects de la planification conjointe. Des équipes conjointes des Nations Unies ont été créées dans 19 pays
3.2 Le système multilatéral crée un groupe commun du système des Nations Unies et du Fonds mondial pour la résolution des problèmes qui soutient les efforts réalisés pour supprimer les goulets d'étranglement existant dans les pays.			
Équipes nationales spécialisées dans la solution des problèmes et le suivi et l'évaluation, la gestion des achats et des fournitures	Création des équipes nationales spécialisées dans la solution des problèmes ; meilleures pratiques documentées	Secrétariat de l'ONUSIDA	Mise en place en cours de la manière dont les fonctions semblables à celles de la GIST peuvent être entreprises au niveau national. La GIST guidée par l'Équipe des Nations Unies pour le pays
Création de L'Équipe conjointe système des Nations Unies-Fonds mondial pour la solution des problèmes	Établissement de la GIST avec document de réflexion et mandat ; réunions mensuelles	Secrétariat de l'ONUSIDA	La GIST a été créée au début de juillet 2005 et se réunit régulièrement depuis. Réunions mensuelles et examen des difficultés rencontrées par les pays. Missions conjointes de la GIST en Guinée-Bissau, aux Caraïbes, au Niger et au Nigeria. Plusieurs autres pays ont un appui de la GIST actuellement
Bonnes pratiques et leçons de l'expérience diffusées afin de soutenir les efforts des pays	Diffusion du rapport sur les « Meilleures pratiques et les leçons de l'expérience »	Secrétariat de l'ONUSIDA	Travaux en cours : analyse des leçons de l'expérience et élaboration d'une stratégie de communication
3.3. Les Coparrainants de l'ONUSIDA et le Fonds mondial établissent une répartition plus claire et plus fonctionnelle des tâches en se fondant sur leurs avantages comparatifs et leurs complémentarités, afin d'être en mesure d'apporter un soutien plus efficace aux pays.			
Approbation par l'ONUSIDA de la répartition des tâches du système des Nations Unies	Élaboration du document sur la répartition des tâches, négocié et diffusé ; mise en œuvre par la GIST et les équipes de pays/groupes thématiques des Nations Unies	Secrétariat de l'ONUSIDA	Doit être avalisée à la 18 ^{ème} réunion du PCB. Adoptée par les organismes coparrainants et utilisée par les Coparrainants pour réorienter l'appui aux pays

Examen par le COC des recommandations émanant de l'examen indépendant à la réunion d'octobre 2005	Étude de l'examen et de toute modification apportée à la structure de la gouvernance ; mise en œuvre de toutes les modifications acceptées de la structure de la gouvernance.	Secrétariat de l'ONUSIDA	L'examen indépendant du <i>Boston Consulting Group</i> (BCG) sur le fonctionnement du COC a été étudié à la 26 ^{ème} réunion du COC et la résolution pertinente a été approuvée. La 27 ^{ème} réunion du COC à Madrid, en avril 2006, a examiné l'avancement de la mise en œuvre de la résolution. Les mises à jour et les résultats seront présentés à la 18 ^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA (PCB) en juin 2006
Le Fonds mondial et la Banque mondiale doivent piloter un processus rapide visant à évaluer et à préciser les doubles emplois et les avantages comparatifs entre les deux	Consensus sur le rapport indépendant traitant des doubles emplois et des actions requises	Fonds mondial et Banque mondiale	Le rapport du consultant (Alex Shakow) a été préparé et présenté en janvier 2006 au Fonds mondial et à la Banque mondiale, ainsi que des structures de gouvernance pertinentes pour examen. Un plan d'action doit être mis au point pour mettre en œuvre les recommandations pertinentes
3.4 Le financement en faveur de l'appui technique doit être considérablement augmenté, notamment en élargissant et recentrant les Fonds d'accélération programmatique (FAP) de l'ONUSIDA afin de permettre au système des Nations Unies ainsi qu'à d'autres instances d'intensifier la fourniture et la facilitation de l'appui technique en se fondant sur les demandes formulées par les pays.			
Accord sur l'extension des Fonds d'accélération programmatique	Accord obtenu sur les nouvelles dispositions des Fonds d'accélération programmatique ; mise en œuvre des FAP	Secrétariat de l'ONUSIDA	Élaboration d'un document pour l'accord général sur les nouvelles dispositions du FAP et début de la mise en œuvre
Déterminer la meilleure manière de financer l'extension des Fonds d'accélération programmatique	Accord obtenu sur le financement des Fonds d'accélération pour l'appui technique	Secrétariat de l'ONUSIDA	Élaboration d'un document de réflexion sur les Fonds d'accélération pour l'appui technique. Aucun accord obtenu sur le financement
Intensifier les efforts visant à évaluer les progrès réalisés dans le domaine de la création des capacités nationales pour la gestion des achats et de la chaîne des fournitures	Examen des matériaux pédagogiques et adjonction de la gestion de la chaîne des fournitures /utilisation rationnelle des médicaments ; réalisation de neuf cours régionaux et 30 cours nationaux	Banque mondiale et OMS	UNICEF, organisation chef de file dans ce domaine selon la répartition des tâches de l'appui technique – pour la situation actuelle, voir 2.2. dans la présente annexe

4. Obligation de rendre des comptes et exercice d'un contrôle			
Recommandations et tâches	Résultats prévus	Institution	Situation signalée par l'institution
4.1 L'ONUSIDA, travaillant dans le cadre des examens participatifs existants des programmes nationaux de lutte contre le SIDA, aide les organismes nationaux de coordination de la lutte contre le SIDA à mener des examens participatifs des performances réalisées par les institutions multilatérales, les partenaires internationaux et les parties prenantes nationales s'inspirant des normes et critères de l'OCDE/CAD en matière d'alignement et d'harmonisation.			
Le Secrétariat de l'ONUSIDA conduira l'élaboration d'un outil de type fiche de contrôle pour mesurer la participation et l'alignement des partenaires	Mise au point, test et diffusion de l'outil de type fiche de contrôle	Secrétariat de l'ONUSIDA et Banque mondiale	L'outil d'évaluation de l'harmonisation dans les pays (CHAT) est en cours d'élaboration ; début des consultations nationales sur le premier projet en avril 2006. Cinq pays participeront à l'examen/essai sur le terrain. Le CHAT utilisera les données déjà recueillies et les outils d'évaluation de l'harmonisation déjà existants
L'ONUSIDA organisera au niveau mondial un examen de l'alignement et de l'appui des partenaires, et diffusera les résultats des analyses de la performance nationale	Au moins 10 pays présentent un rapport sur la mise en œuvre de la fiche de contrôle, avec un examen mondial à effectuer	Secrétariat de l'ONUSIDA	Attente de l'achèvement du CHAT. Une fois terminé, une stratégie de diffusion portera sur les directives d'utilisation de cet outil, et visera à identifier les pays pour son application. Au début de 2007, les résultats de cette évaluation seront analysés et utilisés dans les rapports et éventuellement pour perfectionner le CHAT
4.2 Les institutions multilatérales et les partenaires internationaux aident les organismes nationaux de coordination de la lutte contre le SIDA à renforcer leurs mécanismes et structures de suivi et d'évaluation, lesquels facilitent l'exercice d'un contrôle ainsi que la résolution des problèmes au sein des programmes nationaux de lutte contre le SIDA.			
Mettre sur pied un mécanisme commun de suivi et d'évaluation	Étendre les fonctions du mécanisme d'assistance technique en matière de suivi et évaluation (METAT) ; examen de la situation en ce qui concerne l'harmonisation du suivi et de l'évaluation dans le Groupe de référence (MERC) ; Réexaminer la boîte à outils du suivi et évaluation du Fonds mondial et améliorer l'harmonisation de la formation	Secrétariat de l'ONUSIDA et Banque mondiale	Établissement d'un poste de travail électronique initial. Il est destiné aux demandes des pays pour la documentation, la formation et l'assistance technique relatives au suivi et évaluation. Le MERC s'est réuni les 15-16 novembre 2005 à Genève avec deux sous-groupes de travail créés pour examiner l'harmonisation des directives de suivi et de l'évaluation, et pour encourager des études d'évaluation coordonnées à l'échelon pays. Révision et diffusion de la boîte à outils du Fonds mondial
Mettre sur pied une Équipe conjointe d'appui aux pays pour le suivi et l'évaluation	Lancement du programme commun de suivi et évaluation ; entamer la seconde série de pays	Secrétariat de l'ONUSIDA et Banque mondiale	Incorporation aux équipes d'appui au pays pour le suivi et l'évaluation des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux à l'échelon pays. Élaboration d'un ensemble de principes pour les programmes d'harmonisation et d'alignement afin de les faire correspondre aux mandats des Équipes de pays
A la demande des pays, placer les conseillers de suivi et évaluation à l'échelon pays du système des Nations Unies existants ou prévus dans les bureaux de l'organisme national de lutte contre le SIDA	Placement dans les bureaux nationaux ou à proximité d'un personnel de suivi et évaluation des Nations Unies (VIH et SIDA) ; organisation de l'appui logistique ; évaluer les efforts de renforcement des capacités nationales de suivi et évaluation	Secrétariat de l'ONUSIDA et Banque mondiale	Étude devant être menée par le département d'appui régional et national, avec ensuite examen de l'appui en matière de ressources et politique. Travail devant être achevé en 2006

Efficacité de l'action multilatérale sur le SIDA

Page 32

<p>Étendre le rôle de la société civile et des établissements d'enseignement en tant qu'agents de suivi et d'évaluation, y compris pour recueillir des informations auprès des groupes marginalisés et analyser de manière critique les données nationales</p>	<p>Renforcement des capacités et participation de la société civile locale à la riposte au SIDA, y compris activités de suivi et évaluation ; rechercher les moyens permettant de recourir davantage à la société civile pour la fourniture de données et leur analyse</p>	<p>Secrétariat de l'ONUSIDA et Banque mondiale</p>	<p>A la suite de la création du Comité directeur de la société civile en mars 2005, le groupe a contribué aux nouvelles déclarations UNGASS. Des directives de base ont fourni des recommandations pour la participation de la société civile, notamment la collecte des données, l'inspection, et l'utilisation de l'analyse qualitative des résultats des indicateurs. Les rapports du Fonds mondial et du Secrétaire général comprennent l'apport du CSO.</p>
<p>Appliquer les pratiques mondiales de partage de l'information s'agissant des engagements, des décaissements et de l'exécution</p>	<p>Parvenir à un consensus sur le mécanisme de partage de l'information avec les organismes nationaux à l'aide un format harmonisé</p>	<p>Fonds mondial et Banque mondiale</p>	<p>Site Internet du Fonds mondial reconnu comme modèle de transparence et de partage de l'information - les demandes de dotations et de décaissements ainsi que les fiches de rapport de dotations apparaissent tous sur le site en temps réel. La Banque mondiale étudie comment améliorer la disponibilité des informations de même nature. Réunions communes de partenaires sur le partage de l'information prévues pour juin et décembre 2006, y compris ONUSIDA, PEPFAR, Banque mondiale, DFID et OMS.</p>